

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 146

20 janvier 2015

SOMMAIRE

2-Pak Resources Investments S.à r.l.	6969	SINEQUANON Invest S.à r.l.	6967
Anphiko Asset Management S.A.	7007	Société d'études techniques et d'ingénierie	
ATS Recycling S.à.r.l.	7004	6965
C&C IP Sàrl	6962	Sogecer S.A.	6964
Celosia Midco S.à.r.l.	6975	Sogexfi S.A.	6966
Coffee2008 Manager Sàrl	6962	Solveo Romania Solar Invest 1 S.à r.l.	6963
Commerce S.à.r.l.	6972	Sopininvest and Properties S.A.	6966
Fairtrade Access Fund S.A., SICAV-SIF ..	6969	SSCP Monitor Holdings S.C.A.	6991
Medtronic IP Holding International Lu-		Stratus Invest S.C.A.	6965
xembourg S.à r.l.	6971	StubHub Europe S.à r.l.	6966
mensching plus S.à.r.l.	6962	StubHub Services S.à r.l.	6964
Merl Invest S.A.	6963	TML S.A.	7008
Merl Invest S.A.	6963	TRADERS S.A.	7008
Metafab S.A.	6963	Tradova Lux s.à r.l.	6991
Mobad S.à.r.l.	6962	Uddevalla S.A. SPF	6970
Saelens Invest S.à r.l.	6964	Unimac S.A.	6970
Satcolux S.A.	6964	Vip Déco Paint S.à r.l.	6970
SBTP Luxembourg S.à.r.l.	6966	VPA Systems S.A.	6967
Schoop S.A.	6982	Waren S.A.	6969
Securitec	6967	Webb II S.à r.l.	6970
Sedona Participations S.A.	6965	Wine Trade International	6968
Séminaire Investissement S.A.	6967	Yokozunanet Investments I S.à r.l.	6968
Sinecofin S.à r.l.	6965	Yum! Franchise de Mexico	6968

mensching plus S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 70, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 148.367.

Der Jahresabschluss vom 31. Dezember 2013 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014204543/10.

(140228449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2014.

Mobad S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4917 Bascharage, 45, rue de la Continentale.
R.C.S. Luxembourg B 121.285.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014204592/10.

(140228710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2014.

C&C IP Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 11.063,00.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 148.448.

EXTRAIT

Suite aux résolutions prises par l'associé unique de la société en date du 18 décembre 2014, il résulte que:

- le mandat des gérants en fonction Emmanuel REVEILLAUD, gérant de classe B, Elizabeth HODGINS, gérant de classe A, et Brigitte CZOSKE, gérant de classe B, a été renouvelé jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour C&C IP SARL

Référence de publication: 2014203966/14.

(140228664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2014.

Coffee2008 Manager Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 134.751.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'Assemblée a décidé de prononcer la clôture de la liquidation de la Société lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 13 novembre 2014.

L'Assemblée a décidé que les livres et documents sociaux de la Société seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans à l'adresse suivante:

46A, Avenue J.F. Kennedy,

L-1855 Luxembourg

Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Coffee2008 Manager SARL, in liquidation

FIDES (Luxembourg) S.A.

Mandataire

Référence de publication: 2014203982/20.

(140228126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2014.

Solveo Romania Solar Invest 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 170.890.

Le bilan de la société au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2014204849/12.

(140228441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2014.

Metafab S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 116.787.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 21 octobre 2014

Après délibération, l'Assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Madame Isabelle Cardoso, demeurant professionnellement au 370, route de Longwy L-1940 Luxembourg a été nommé administratrice jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2019 en remplacement de Monsieur Herbert Grossmann décédé le 16 juin 2014.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2014204577/13.

(140228110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2014.

Merl Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 92.798.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique le 10 décembre 2014

L'actionnaire unique décide de ratifier la nomination de Mr. Alexis Kamarowsky avec adresse professionnel au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, en tant que président du conseil d'administration.

Luxembourg, le 10 décembre 2014.

Pour extrait conforme

Signature

L'agent domiciliaire

Référence de publication: 2014204576/14.

(140228467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2014.

Merl Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 92.798.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique le 10 décembre 2014

Le mandat de la société LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A., avec siège social au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, commissaire aux comptes, est renouvelé avec effet au 5 mai 2014, pour une durée de 6 ans. Son mandat prendra fin avec l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en 2020.

Luxembourg, le 10 décembre 2014.

Pour extrait conforme

Signature

L'agent domiciliaire

Référence de publication: 2014204575/15.

(140228463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2014.

Saelens Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.
R.C.S. Luxembourg B 169.680.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2014204862/10.

(140227894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2014.

Satcolux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8832 Rombach, 14, route de Bigonville.
R.C.S. Luxembourg B 63.624.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014204869/10.

(140227921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2014.

Sogecer S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 75.874.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 27 novembre 2014

1. Monsieur Claude SCHROEDER, demeurant au 498, route de Thionville L-5886 Alzingen a été nommé administrateur jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2017 en remplacement de Monsieur Herbert Grossmann décédé le 16 juin 2014.

Pour extrait conforme

D. FONTAINE

Référence de publication: 2014204932/13.

(140228027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2014.

StubHub Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 187.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 164.557.

Extrait des résolutions prises en date du 13 juin 2014

En date du 13 juin 2014, l'associé unique de la Société décide:

- d'accepter la démission de Monsieur Bertrand R Lanciautl III de son mandat de gérant de la Société avec effet au 3 juin 2014.

Le conseil de gérance se compose donc comme suit:

- Monsieur Michael Verlaque;
- Monsieur Christian Ecke;
- Madame Brigitte Ricou-Bellan;
- Monsieur Kris Karel John Beyens; et

Pour extrait, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

StubHub Services S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014204858/21.

(140228184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2014.

Société d'études techniques et d'ingénierie, Société Anonyme.

Siège social: L-3225 Bettembourg, 2, Zone Industrielle Scheleck.

R.C.S. Luxembourg B 53.600.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SOCIETE D'ETUDES TECHNIQUES ET D'INGENIERIE

Référence de publication: 2014204922/10.

(140229104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2014.

Sincofin S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 92, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 180.824.

Le bilan approuvé au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 22 décembre 2014.

Référence de publication: 2014204906/10.

(140228789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2014.

Sedona Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 105.099.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2014.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2014204883/12.

(140227627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2014.

Stratus Invest S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 151.645.

Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 7 avril 2014, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

1. Renouvellement du mandat de «Kommissar» de Frank Przygodda, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2013 et qui se tiendra en 2014;

2. Renouvellement du mandat de «Kommissar» de Jürgen Burgard, avec adresse au 54, route de Mondorf, L-3260 Bettembourg, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2013 et qui se tiendra en 2014;

3. Renouvellement du mandat de «Kommissar» de Marcel Stephany, avec adresse au 23, Cité Aline Mayrisch, L-7268 Béréldange, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2013 et qui se tiendra en 2014;

4. Renouvellement du réviseur d'entreprises agréé de PricewaterhouseCoopers, avec siège social au 2, rue Gerhard Mercator, L-2182 Luxembourg, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2013 et qui se tiendra en 2014;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2014.

Référence de publication: 2014204856/22.

(140227838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2014.

Sogexfi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4702 Pétange, 24, rue Robert Krieps.
R.C.S. Luxembourg B 68.056.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014204933/9.

(140227839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2014.

SBTP Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4959 Bascharage, 45, Zone Op Zaemer.
R.C.S. Luxembourg B 162.908.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SBTP Luxembourg S.à.r.l.

Référence de publication: 2014204871/10.

(140229075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2014.

Sopininvest and Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 49.559.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 18 décembre 2014 que:

- Gestman S.A. a démissionné de son poste de commissaire.

- A été nommée au poste de Commissaire en remplacement du commissaire démissionnaire:

* Gestal Sàrl, immatriculée au RCS de Luxembourg sous le numéro B 184722 avec siège social au 23, rue Aldringen - L-1118 Luxembourg.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale annuelle de 2015.

Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2014204940/16.

(140228177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2014.

StubHub Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 250.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 164.474.

Extrait des résolutions prises en date du 13 juin 2014

En date du 13 juin 2014, l'associé unique de la Société décide:

- d'accepter la démission de Monsieur Bertrand R Lanciault III de son mandat de gérant de la Société avec effet au 3 juin 2014.

Le conseil de gérance de la Société se compose donc comme suit:

- Madame Sonja Erker; et

- Madame Brigitte Ricou-Bellan.

Pour extrait, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

StubHub Europe S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014204857/19.

(140228176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2014.

VPA Systems S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8523 Beckerich, 3, Arelerstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 100.628.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014205065/9.

(140228751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2014.

SINEQUANON Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Capital social: EUR 14.000,00.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.
R.C.S. Luxembourg B 137.652.

Veillez noter que le gérant Madame Claudia SCHWEICH réside professionnellement au 15, rue Léon Laval, L-3372 Leudelange.

Luxembourg, le 15 décembre 2014.

Pour Sinequanon Invest S.à r.l.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2014204907/14.

(140227729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2014.

Séminaire Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4873 Lamadelaine, 16, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 65.937.

EXTRAIT

Suite à l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de façon exceptionnelle au 15 Rue Robert Schuman L-4779 Pétange en date du 1^{er} Septembre 2014, il en ressort les points suivants:

1. La démission de FASCONTROL S.à.r.l. Commissaire aux comptes, demeurant au 15, Rue Astrid, L-1143 Luxembourg.

2. La nomination de A 3 T S.A. Commissaire aux comptes, demeurant au 44, bvd G-D. Charlotte, L-1330 Luxembourg, jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2019.

Pour SEMINAIRE INVESTISSEMENT S.A.

Référence de publication: 2014204885/15.

(140228292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2014.

Securitec, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-3378 Livange, Z.I. rue de Bettembourg.
R.C.S. Luxembourg B 154.912.

En date du 7 avril 2014, a eu lieu la cession de parts sociales suivante:

- Monsieur Gilbert REYLAND, a cédé 100 parts sociales qu'il détenait à la société MCarré S.à r.l., société à responsabilité limitée, sise 681, rue de Neudorf à L-2220 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B181389.

Au terme de cette cession de parts sociales, la répartition du capital de la société SECURITEC est la suivante:

- La société MCarré S.à r.l. détient l'intégralité des 100 (cent) parts sociales composant le capital social de la société SECURITEC.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014204881/16.

(140228496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2014.

Wine Trade International, Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 83.926.

—

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 27 novembre 2014

1. Monsieur Claude SCHROEDER, demeurant au 498, route de Thionville L-5886 Alzingen a été nommé administrateur jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2018 en remplacement de Monsieur Herbert Grossmann décédé le 16 juin 2014.

Pour extrait conforme

D. FONTAINE

Référence de publication: 2014205076/13.

(140228033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2014.

Yokozunanet Investments I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 218.000,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 166.270.

—

Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance

Les gérants de la Société ont décidé de transférer le siège social de la Société du 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg au 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg avec effet au 15 décembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2014.

Pour Yokozunanet Investments I S.à r.l.

Référence de publication: 2014205083/14.

(140228065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2014.

Yum! Franchise de Mexico, Société à responsabilité limitée.**Capital social: MXN 300.000,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 99.103.

—

En date du 3 novembre 2014, 594 (cinq cent quatre-vingt-quatorze) parts sociales de la Société, d'une valeur nominale de 500 MXN (cinq cents Pesos Mexicains) chacune, ont été transférées par Yum! Restaurants International S.à r.l., une société à responsabilité limitée, organisée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis au 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 96.429, à KFC North America S.à r.l., une société à responsabilité limitée, organisée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis au 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 190.207.

En date du 19 novembre 2014, Yum! Restaurants International Management S.à r.l., second associé de la société, a transféré son siège social dans l'Etat du Delaware, au 1209 Orange Street, Corporation Trust Center, Wilmington, DE 19801, Etats-Unis d'Amérique, et se poursuit sous la dénomination «Yum! Restaurants International Management LLC», société immatriculée auprès du Delaware Secretary of State sous le numéro 5642718.

Il en résulte que l'actionariat de la Société se compose comme suit:

- KFC North America S.à r.l.: 594 (cinq cent quatre-vingt-quatorze) parts sociales, d'une valeur nominale de 500 MXN (cinq cents Pesos Mexicains) chacune; et

- Yum! Restaurants International Management LLC: 6 (six) parts sociales, d'une valeur nominale de 500 MXN (cinq cents Pesos Mexicains) chacune.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2014.

Pour la Société

Référence de publication: 2014205089/27.

(140227922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2014.

2-Pak Resources Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 518.000,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 169.112.

—
Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance

Les gérants de la Société ont décidé de transférer le siège social de la Société du 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg au 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg avec effet au 15 décembre 2014.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2014.

Pour 2-Pak Resources Investments S.à r.l.

Référence de publication: 2014205097/14.

(140227956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2014.

Fairtrade Access Fund S.A., SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 171.540.

—
Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale statutaire du 4 décembre 2014

- Le conseil d'administration a pris note de la démission de M. Matthew SPEH en tant qu'administrateur de la société avec effet au 23 Mai 2014.

Extrait certifié sincère et conforme

Pour FAIRTRADE ACCESS FUND S.A., SICAV-SIF

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Référence de publication: 2014204178/14.

(140228133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2014.

Waren S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 134.248.

—
Procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires tenue en date du 19 décembre 2014 à Luxembourg

Le 19 décembre 2014, à 10.30 heures, s'est tenue à Luxembourg l'assemblée générale des actionnaires de la Société WAREN S.A., avec siège social à L-2168 Luxembourg, 127 rue de Mühlentbach, inscrite au registre de commerce et des sociétés Luxembourg sous le numéro B-134248, (ci-après dénommée «la Société»).

L'assemblée générale ordinaire annuelle accepte la démission de Monsieur François Georges de ses fonctions d'administrateur de la Société avec effet au 11 novembre 2014 et nomme administrateur en son remplacement, avec effet immédiat, pour une durée venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2015, approuvant les comptes annuels clos au 31 décembre 2014, Monsieur Laurent Teitgen, administrateur de sociétés, né le 5 janvier 1979 à Thionville (France), demeurant professionnellement à L-1260 Luxembourg, 5 rue de Bonnevoie.

L'assemblée générale ordinaire annuelle révoque la société Concilium S.à r.l. de ses fonctions de commissaire aux comptes de la Société avec effet immédiat et nomme commissaire aux comptes en son remplacement avec effet immédiat, pour une durée venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2015, approuvant les comptes annuels clos au 31 décembre 2014, la société Revisora S.A., avec siège social à L-1930 Luxembourg, 60 avenue de la Liberté, inscrite au registre de commerce et des sociétés Luxembourg sous le numéro B-145505.

L'assemblée générale ordinaire annuelle décide de transférer avec effet immédiat le siège social de la Société de son adresse actuelle à L-1260 Luxembourg, 5 rue de Bonnevoie.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014205067/26.

(140228380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2014.

Vip Déco Paint S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1481 Luxembourg, 3, rue Eecherschmelz.

R.C.S. Luxembourg B 123.215.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Windhof, le 19/12/2014.

Référence de publication: 2014205060/10.

(140227643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2014.

Unimac S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 147.276.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Windhof, le 19/12/2014.

Référence de publication: 2014205037/10.

(140227639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2014.

Uddevalla S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 184.212.

Les comptes annuels au 30.06.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2014.

Pour: UDDEVALLA S.A. SPF

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Référence de publication: 2014205036/14.

(140228829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2014.

Webb II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 49.500,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 153.360.

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société en date du 15 décembre 2014
(l' «Associé Unique»)*

L'Associé Unique accepte la démission de Martijn Sinninghe Damsté en tant que gérant de classe B de la Société avec effet au 14 décembre 2014.

L'Associé Unique décide de nommer la personne suivante en tant que nouveau gérant, de classe B de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée:

- Danielle Delnoije née le 14 février 1974, à Sittard, Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 98, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

À Luxembourg, le 17 décembre 2014.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliaire

Référence de publication: 2014205069/20.

(140227656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2014.

Medtronic IP Holding International Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2347 Luxembourg, 1, rue du Potager.
R.C.S. Luxembourg B 152.796.

L'an deux mille quatorze, le douze décembre.

Par-devant nous, Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch.

ONT COMPARU:

Medtronic AF Acquisition LLC, une société à responsabilité limitée de droit du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique inscrite auprès du Secrétariat de l'Etat du Delaware sous le numéro 4650307 (l'«Associée 1»),

Medtronic CV, LLC, une société à responsabilité limitée de droit du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique inscrite auprès du Secrétariat de l'Etat du Delaware sous le numéro 4656390 (l'«Associée 2» et ensemble avec l'Associée 1 les «Associés»),

Toutes deux ici représentées par Maître Faruk DURUSU, Avocat à la Cour, résidant professionnellement à l'Atrium Business Park, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à lui délivrée par chacune des Associés.

Lesdites procurations, paraphées «ne varietur» par le mandataire agissant au nom des parties comparantes et le notaire instrumentant, demeureront annexées au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme décrit ci-dessus, ont requis du notaire soussigné qu'il prenne acte de ce qui suit:

(i) Qu'ils sont les associés de Medtronic IP Holding International Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au l'Atrium Business Park, 33 rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 152.796, constituée par acte notarié de Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, le 26 avril 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1228 daté du 11 juin 2010, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu aux termes d'un acte reçu par le notaire soussigné, daté du 20 décembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 318 du 4 février 2014 (la «Société»).

(ii) Que les Associés ont adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

Il est décidé de transférer le siège social de la Société de l'Atrium Business Park, 33 rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, au 1, rue du Potager, L-2347 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg avec effet immédiat.

Deuxième résolution

En conséquence, il est décidé de modifier, avec effet immédiat, l'article 4 des statuts de la Société, tant dans leur version anglaise que dans leur version française, pour leur donner la teneur suivante:

Version en langue anglaise

“ **Art. 4.** The registered office of the Company is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place in the municipality of Luxembourg by means of a resolution of the Board of Managers. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.”

Version en langue française

« **Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré à n'importe qu'elle autre place dans la commune de Luxembourg par simple décision du conseil de gérance. Il peut être créé, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.»

Troisième résolution

Il est décidé de modifier comme suit, avec effet immédiat, tant dans leur version anglaise que dans leur version française, le troisième paragraphe de l'article 15 relatif à la tenue des assemblées générales:

Version en langue anglaise

“ **Art. 15.** General meetings of shareholders shall be held in Luxembourg. Attendance by virtue of proxy is possible.”

Version en langue française

« **Art. 15.** Les assemblées générales des associés se tiendront à Luxembourg. Une participation en vertu d'une procuration sera possible.»

Quatrième résolution

Il est décidé de prendre acte de la démission de Madame Sandrine BRUZZO de sa fonction de Gérant Classe A de la Société, avec effet au 28 novembre 2014.

Il est aussi décidé de donner quitus entier et sans réserve à Madame Sandrine BRUZZO pour l'accomplissement de son mandat de gérant de la Société.

Cinquième résolution

Il est décidé de nommer Monsieur Andrej GROSSMANN, comptable, né le 19 décembre 1975 à Berlin, Allemagne, demeurant professionnellement à l'Atrium Business Park, 33 rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que nouveau gérant de classe A de la Société avec effet au 1^{er} décembre 2014 et pour une durée indéterminée.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire par nom, prénom, qualité et demeure, ce dernier a signé avec Nous notaire, la présente minute.

Signé: F. DURUSU, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 16 décembre 2014. Relation: MER/2014/2772. Reçu soixante quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A. MULLER.

POUR COPIE CONFORME.

Beringen, le 22 décembre 2014.

Référence de publication: 2014207191/73.

(140231162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2014.

Commerce S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9260 Diekirch, 1, rue du Marché.

R.C.S. Luxembourg B 193.031.

STATUTS

L'an deux mille quatorze, le douzième jour du mois de décembre.

Pardevant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Pedro Filipe FREITAS MARQUES MIGUEL, indépendant, né à Portimão (Portugal) le 4 août 1976, demeurant à L-9288 Diekirch, 2, rue Tschiderer.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

« **Art. 1^{er}**. Il est formé par les présentes, par la personne comparante, et toutes les personnes qui pourraient devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (ci-après la "Société").

Art. 2. La société a pour objet l'exploitation d'un café-brasserie avec débit de boissons alcooliques et non-alcooliques, d'un établissement de restauration et d'hébergement avec moins de dix (10) chambres ainsi que toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à cet objet social ou de nature à en faciliter la réalisation.

Elle pourra se porter caution à titre personnel et réel pour des sociétés dans lesquelles l'associé unique ou les associés détiennent la majorité du capital, ainsi que pour cautionner des engagements de ses associés. La Société pourra emprunter avec ou sans garantie, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution personnelle et/ou réelle, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la Société pourra réaliser toutes opérations mobilières et immobilières, commerciales, industrielles ou financières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La dissolution de la Société peut être demandée en justice pour justes motifs. Sauf dissolution judiciaire, la dissolution de la Société ne peut résulter que d'une décision prise par l'assemblée générale dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

Art. 4. La Société prend la dénomination sociale de «Commerce S.à r.l.».

Art. 5. Le siège de la Société est établi dans la commune de Diekirch.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la même commune par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de gérance, et en tout endroit du Grand-Duché de Luxembourg aux termes d'une décision prise par assemblée tenue dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

La Société peut ouvrir des succursales, filiales ou d'autres bureaux, dans tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg, ainsi qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq (EUR 125,-) euros chacune, toutes les parts sociales étant intégralement souscrites et entièrement libérées.

Art. 7. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision écrite et régulièrement publiée de l'associé unique, sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 16 des présents statuts.

Art. 8. Chaque part sociale ouvre un droit à l'actif social de même qu'aux bénéfices réalisés au cours de l'exercice, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un unique propriétaire pour chacune d'elles.

Les copropriétaires indivis des parts sociales sont tenus d'être représentés auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 10. Les cessions de parts sociales doivent être constatées par un acte notarié ou sous seing privé.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont cessibles sous réserve de la stricte observation des dispositions énoncées à l'article 189 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Toute opération de cession n'est opposable à la Société comme aux tiers qu'à la condition d'avoir été notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément aux dispositions prescrites à l'article 1690 du Code civil.

Au surplus, il ne pourra être contracté d'emprunt par voie publique d'obligations, ni procédé à une émission publique de parts sociales.

Art. 11. La Société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un Conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocable(s) ad nutum.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, dispose des pouvoirs les plus étendus afin d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception de ceux qui sont expressément réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale des associés.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature de son gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du Conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, peut sous-déléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Tout litige dans lequel la Société apparaît comme demandeur ou comme défendeur, sera géré au nom de la Société par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance représenté par un gérant délégué à cet effet.

Art. 14. Les réunions du Conseil de Gérance auront lieu au Grand-Duché de Luxembourg. Le Conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente en personne ou par procuration. Les résolutions du Conseil de gérance sont adoptées à la majorité des votes des gérants présents ou représentés.

En cas d'urgence, les résolutions écrites signées par l'ensemble des membres du Conseil de gérance seront valablement passées et effectives comme si passées lors d'une réunion dûment convenue et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou plusieurs exemplaires d'une résolution identique et peuvent être prouvées par lettre, fax ou communication similaire.

De plus, tout membre qui participe aux débats d'une réunion du Conseil de gérance aux moyens d'un appareil de communication (notamment par téléphone), qui permet à tous les membres présent à cette réunion (que ce soit en personne ou par procuration ou tout autre appareil de communication) d'entendre et d'être entendu par les autres membres à tout moment, sera supposé être présent à cette réunion et sera comptabilisé pour le calcul du quorum et sera autorisé à voter sur les questions à l'ordre du jour de cette réunion. Si une résolution est prise par voie de conférence téléphonique, la résolution sera considérée comme ayant été prise au Luxembourg si l'appel provient initialement du Luxembourg.

Art. 15. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Toutefois, la Société est liée par les actes accomplis par les gérants, même si ces actes excèdent l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait l'objet social ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, sans que la publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Art. 16. L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social, sans préjudice des autres dispositions de l'article 194 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que par l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 17. Une assemblée générale annuelle des associés, qui doit se tenir au cas où la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, se réunira une fois par an pour l'approbation des comptes annuels, elle se tiendra le deuxième mardi du mois de mai de chaque année au siège de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette assemblée.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 18. L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 19. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le Conseil de gestion dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut par lui-même ou par un fondé de pouvoir, prendre au siège social de la Société, communication de l'inventaire, du bilan et du rapport du conseil de surveillance (si la Société compte plus de vingt-cinq associés parmi ses rangs, conformément aux dispositions prescrites par la loi).

Art. 20. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé au moins cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale.

Art. 21. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 22. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, l'associé unique, ou le cas échéant les associés, s'en réfèrent aux dispositions légales de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.»

Disposition transitoire:

Par dérogation le premier exercice social commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2015.

Souscription et libération:

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, le comparant pré qualifié, déclare souscrire cent (100) parts sociales comme suit:

- Monsieur Pedro Filipe FREITAS MARQUES MIGUEL, pré-qualifié,	
- cent parts	100 parts
TOTAL: cent parts sociales	100 parts

La libération intégrale du capital social a été faite par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Evaluation des frais

La partie a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution au montant de mille cent euros (EUR 1.100,-).

Assemblée générale extraordinaire

Le comparant pré-qualifié, représentant l'intégralité du capital social souscrit, se considérant comme dûment convoqué, s'est ensuite constitué en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée était régulièrement constituée, il a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des gérants est fixé à un (1).
- 2.- Est nommé gérant unique de la Société pour une durée indéterminée:
 - Monsieur Pedro Filipe FREITAS MARQUES MIGUEL, indépendant, né à Portimão (Portugal) le 4 août 1976, demeurant à L-9288 Diekirch, 2, rue Tschiderer.
- 3.- La Société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant unique.
- 4.- L'adresse du siège social de la Société est fixée à L-9260 Diekirch, 1, rue du Marché.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif la(les) partie(s) comparante(s) au fait qu'avant toute activité commerciale de la société, celle(s)-ci doit(doivent) être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social tel que modifié ci-dessus, ce qui est expressément reconnu par la (les) partie(s) comparante(s).

DONT ACTE, fait et passé à Diekirch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P.F. FREITAS MARQUES MIGUEL, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 15 décembre 2014. Relation: DIE/2014/16230. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 22 décembre 2014.

Référence de publication: 2014206771/158.

(140231048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2014.

Celosia Midco S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 193.025.

— STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the eleventh day of the month of December.

Before Maître Léonie GRETHEN, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Celosia Holding S.à.r.l., a société à responsabilité limitée having its registered office at 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, incorporated on 11 December 2014 by deed of the undersigned notary, residing in Luxembourg, not yet published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"), and in the process of registration with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés"),

represented by Maître Namik Ramic, Maître en Droit, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 11 December 2014 which shall be registered together with the present deed.

The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the undersigned notary to draw up the articles of association of a limited liability company ("société à responsabilité limitée") "Celosia Midco S.à r.l.", which is hereby established as follows:

Art. 1. Denomination. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "Celosia Midco S.à r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing parties and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. Object. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs (including up stream or cross stream), take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. Share capital. The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of one Euro (EUR 1.-) each.

The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

Any available share premium shall be distributable.

Art. 6. Transfer of Shares. Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy five percent of the Company's capital.

Art. 7. Management of the Company. The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, e-mail or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company (including by way of representation). The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively signed, certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

Art. 8. Management Powers, Binding signature. The sole manager or as the case may be the board of managers is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/or perform all acts of disposal and administration falling within the purposes of the Company. All powers not expressly reserved by the law or by the articles of incorporation to the general meeting shall be within the competence of the sole manager or as the case may be the board of managers. Vis-à-vis third parties the sole manager or as the case may be the board of managers has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relative to the Company not reserved by law or the articles of association to the general meeting or as may be provided herein.

The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the signature of any two managers. In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person

or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager (if there is only a sole manager), or the board of managers or by any two managers (including by way of representation).

Art. 9. Liability Managers. The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any manager or officer: (i) Against any liability to the Company or its Shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office; (ii) With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or (iii) In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including managers and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or manager, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this article

Art. 10. Shareholder voting rights. Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

Art. 11. Shareholder Meetings. Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing 100% of the issued share capital.

In case and for as long as the Company has more than 25 shareholders, an annual general meeting shall be held on first Tuesday of the month of June at 11:00 of each year. If such day is not a business day, the meeting shall be held on the immediately following business day.

Art. 12. Accounting Year. The accounting year begins on first day of the month of January of each year and ends on the last day of the month of December of the same year.

Art. 13. Financial Statements. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Art. 14. Distributions. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 15. Dissolution. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

Art. 16. Sole Shareholder. If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August, 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 17. Applicable law. For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of incorporation and shall terminate on 31st December 2015.

Subscription and payment

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, said appearing party has subscribed and entirely paid-up the twelve thousand five hundred (12.500) shares.

The shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is available to the Company. Evidence of the payment of the subscription price has been shown to the undersigned notary.

Expenses, Valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand one hundred Euro (EUR 1,100.-)

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the company, the appearing party, representing the whole of the share capital, passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg.

2. The following persons are appointed managers of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company:

Name	Professional or private Address	Title	Date of birth	City and country of birth
Danielle (dit Danièle)	42 Op Fanckenacker, L-3265	Manager	9 th January 1961	Ettelbrueck (Luxembourg)
Arendt-Michels	Bettembourg			
Marc Lamberty	Ballade B2 Building 4, rue Albert Borschette L-1246 Luxembourg	Manager	10 th October 1977	Wittlich (Germany)
Sven Gösta Pontus Pettersson	Warwick Court Paternoster Square London EC4M 7AG	Manager	28 th March 1978	Annedal (Sweden)

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, such person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le onzième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire, de résidence à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

A comparu:

Celosia Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée avec siège social au 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, constituée le 11 décembre 2014 par acte du notaire soussigné, non encore publié au Mémorial, et en cours d'enregistrement auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

représentée par Maître Namik Ramic, Maître en Droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 11 décembre 2014, laquelle sera enregistrée avec le présent acte.

La partie comparante, ès qualités qu'elle agit, a demandé au notaire soussigné d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée «Celosia Midco S.à r.l.» qui est constituée par les présentes:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé par la partie comparante et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de ««Celosia Midco S.à r.l.» (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, ou dans toute autre entreprise, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que le transfert par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes et autres valeurs mobilières de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations et de certificats de créance.

D'une manière générale elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties, sûretés ou autrement) à des sociétés ou autres entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y compris upstream ou cross stream), prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique et financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire de ses associés délibérant dans les conditions prévues pour la modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; de telles mesures temporaires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert temporaire de son siège social, demeurera une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.

Art. 5. Capital Social. Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptés de la manière requise pour la modification des présents statuts.

Toute prime d'émission disponible est distribuable.

Art. 6. Transfert de parts sociales. Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, le transfert de parts sociales à des non associés est soumis à l'agrément donné par les associés représentant au moins soixante-quinze pourcent du capital de la Société.

Art. 7. Gérance de la Société. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés statuant à la majorité simple, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions. Si aucune durée n'est indiquée, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans cause (ad nutum) à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les uns les autres et de communiquer les uns avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion ou à une réunion

tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, par câble, télégramme, télex, e-mail ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises avec l'accord de la majorité de gérants de la Société (y compris par voie de représentation). Le conseil de gérance peut également, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, peuvent être signées ou certifiées comme faisant foi et un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de tout gérant.

Art. 8. Pouvoirs des gérants, Signatures engageantes. Le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour conduire les affaires de la Société et pour autoriser et/ou exécuter tous les actes de disposition et d'administration qui entrent dans les objets de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément par la loi ou par les statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance. Vis-à-vis des tierces parties, le gérant unique, ou le cas échéant, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir pour le compte de la Société en toutes circonstances et pour faire, autoriser et approuver tous actes et toutes opérations relatifs à la Société qui ne sont pas réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale ou conformément aux dispositions des présents statuts.

La Société sera engagée par la signature individuelle du gérant unique s'il y a un gérant unique et en cas de conseil de gérance par la signature de deux gérants. Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la signature individuelle de toute personne ou de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le gérant unique (s'il y a un gérant unique) ou par le conseil de gérance ou par deux gérants (y compris par voie de représentation).

Art. 9. Responsabilité des gérants. Le(s) gérant(s) ne sont pas personnellement responsables des dettes de la Société. En tant que représentants de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs obligations.

Sous réserve des exceptions et limitations énumérées ci-dessous, toute personne qui est, ou qui a été gérant, dirigeant ou fondé de pouvoir de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et toutes dépenses raisonnables contractées ou payées par elle en rapport avec toute demande, action, plainte ou procédure dans laquelle elle est impliquée à raison de son mandat présent ou passé de gérant, dirigeant ou fondé de pouvoir et pour les sommes payées ou contractées par elle dans le cadre de leur règlement. Les mots «demande», «action», «plainte» ou «procédure» s'appliqueront à toutes les demandes, actions, plaintes ou procédures (civiles ou pénales, y compris le cas échéant toute procédure d'appel) actuelles ou prévisibles et les mots «responsabilité» et «dépenses» devront comprendre, sans limitation, les honoraires d'avocats, frais, jugements et montants payés en règlement d'une transaction et autres responsabilités.

Aucune indemnité ne sera versée à tout gérant ou dirigeant: (i) En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses Associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement des devoirs découlant de la conduite de sa fonction; (ii) Pour toute affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou (iii) Dans le cas d'un compromis ou d'une transaction, à moins que le compromis ou la transaction en question n'ait été approuvé par une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

Le droit à indemnisation prévu par les présentes est séparable, n'affectera aucun autre droit dont un gérant, dirigeant ou fondé de pouvoir peut bénéficier actuellement ou ultérieurement, il subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être gérant, dirigeant ou représentant et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de cette personne. Les dispositions du présent article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les gérants et dirigeants en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

Les dépenses en rapport avec la préparation et la représentation d'une défense à l'encontre de toute demande, action, plainte ou procédure de nature telle que décrite dans le présent article, seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du fondé de pouvoir ou du dirigeant de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation conformément au présent article.

Art. 10. Droits de vote des associés. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter à toute assemblée des associés par un mandataire spécial.

Art. 11. Assemblées Générales. Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assem-

blées. Toute assemblée des associés de la Société régulièrement constituée ou toute résolution circulaire valable (le cas échéant) représente l'entière des associés de la Société.

Les assemblées sont convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à l'adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée. Si l'entière du capital social de la Société est représentée à une assemblée, l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux associés à leur adresse inscrite dans le registre des associés tenu par la Société ou. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité tel que prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction de la majorité, à la date y précisée). Des résolutions peuvent être passées à l'unanimité à tout moment sans convocation préalable.

A moins que la loi n'en dispose autrement, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considérer la portion du capital représentée. (ii) Cependant, des décisions concernant des modifications des Statuts seront prises par (x) une majorité des associés (y) représentant au moins trois quarts du capital social émis et (iii) les décisions concernant le changement de nationalité de la Société doivent être prises par les Associés représentant 100% du capital social émis.

A partir du moment et aussi longtemps que la Société compte plus de 25 associés l'assemblée générale annuelle sera tenue le premier mardi du mois de juin de chaque année à 11:00 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée sera tenue le jour ouvrable suivant.

Art. 12. Année Sociale. L'année sociale commence le premier jour du mois de janvier de chaque année et se termine le dernier jour du mois de décembre de la même année.

Art. 13. Comptes annuels. Chaque année le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance établit les comptes annuels. Les comptes annuels sont disponibles au siège social de la Société pour tout associé.

Art. 14. Distributions. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le cas échéant par le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision de l'assemblée générale des associés.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par une décision de l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant du compte prime d'émission à la réserve légale.

Art. 15. Dissolution. Au cas où la Société est dissoute, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 16. Associé Unique. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales de la Société entre ses seules mains, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont applicables.

Art. 17. Loi Applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par la partie comparante, celle-ci a souscrit et intégralement libéré les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales.

Les parts sociales ainsi souscrites sont entièrement libérées par paiement en espèce de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00) est à la disposition de la Société. Preuve du paiement du prix de souscription au taux de change susmentionné a été montrée au notaire soussigné.

Dépenses, Evaluation

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait de sa constitution sont évaluées à environ mille cent euros (EUR 1.100,-).

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution et se termine le 31 décembre 2015.

Souscription - Libération

La partie comparante ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, a souscrit à la totalité des douze mille cinq cents (12.500) parts sociales et les a intégralement libérées en espèces:

Les parts sociales ainsi souscrites sont entièrement libérées par paiement en espèce de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société. Preuve du paiement du prix de souscription au taux de change susmentionné a été montrée au notaire soussigné.

Résolutions de l'associé unique

Et à l'instant, la comparante, ès-qualités qu'elle agisse, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg.
2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société:

Nom	Adresse professionnelle ou privée	Profession	Date de naissance	Pays et lieu de naissance
Danielle (dit Danièle) Arendt-Michels	42 Op Fanckenacker, L-3265 Bettembourg	Gérant	9 janvier 1961	Ettelbrueck (Luxembourg)
Marc Lamberty	Ballade B2 Building 4, rue Albert Borschette L-1246 Luxembourg	Gérant	10 octobre 1977	Wittlich (Allemagne)
Sven Gösta Pontus Pettersson	Warwick Court Paternoster Square London EC4M 7AG	Gérant	28 mars 1978	Annedal (Suède)

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Ramic, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 12 décembre 2014. Relation: LAC/2014/59819. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 22 décembre 2014.

Référence de publication: 2014206764/396.

(140230996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2014.

Schoop S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8079 Bertrange, 127a, rue de Leudelage.

R.C.S. Luxembourg B 192.938.

—
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the fourth day of December.

Before us Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven.

There appeared the following:

1. GMPS Holding S.A., a "société anonyme" incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with registered office at L-1940 Luxembourg, 296-298, route de Longwy, in the process of being registered with the Luxembourg Trade and Companies Registry,

represented by Mr. Helmut HAVENITH, auditor, professionally residing in L-8077 Bertrange, 200a, rue de Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on November 27, 2014.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to this notarial deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting through its mandatory, has decided to form a company in accordance with the following Articles of Incorporation.

Art. 1. Name. There is hereby established a company in the form of a société anonyme under the name of Schoop S.A. (hereinafter the «Company»).

Art. 2. Registered Office. The registered office of the Company is established in the municipality of Bertrange.

Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a decision of the board of directors.

If the board of directors determines that extraordinary political, economic, social or military events have occurred or are imminent which would render impossible the normal activities of the Company at its registered office or the communication between such registered office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg company.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

The Company may be dissolved at any moment by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation.

Art. 4. Purpose. The purpose of the Company is the development, marketing and operation of e-commerce systems.

The Company may constitute, acquire, develop, sell, exchange or take interest in any other manner to all patents, licences, trademarks and other intellectual property as well as to any other intangible rights right relating thereto or which may complete them

The Company may borrow in any form including through the issuance of bonds, convertible or not, bank loan or shareholder current account and grant to or to the interest of other companies in which the Company holds a direct interest or indirect interest, in the same group or linked in one way or another, any assistance, loans, advances or guarantees.

In general, the Company may undertake any financial, commercial, industrial or real estate transactions which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose and, in such context, it may give or receive guarantees, issue all types of securities and financial instruments and enter into any type of hedging, trading or derivative transactions.

Art. 5. Share Capital. The Company has a share capital of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) divided into thirty-one thousand (31,000) shares with a par value of one Euro (EUR 1.-) each.

The share capital of the Company may at any time be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation.

The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

Art. 6. Form of shares. All shares of the Company shall be issued in registered form only.

The issued shares shall be entered in the register of shares which shall be kept by the Company or by one or more persons designated therefore by the Company, and such register shall contain the name of each owner of shares, his address and the number of shares held by him.

The inscription of the shareholder's name in the register of shares evidences his right of ownership of such shares. A certificate shall be delivered upon request to the shareholder. Such certificate shall be signed by two members of the board of directors. The signatures shall be either manual, printed or in facsimile.

Any transfer of shares shall be recorded in the register of shares by delivery to the Company of an instrument of transfer satisfactory to the Company, or by a written declaration of transfer to be inscribed in the register of shares, dated and signed by the transferor and transferee, or by persons holding suitable powers of attorney to act accordingly and, each time, together with the delivery of the relevant certificate, if issued. Such inscription shall be signed by two members of the board of directors or by one or several persons duly authorised therefore by the board of directors.

Shareholders shall provide the Company with an address to which all notices and announcements should be sent. Such address will also be entered into the register of shares.

In the event that a shareholder does not provide an address, the Company may permit a notice to that effect to be entered into the register of shares and the shareholder's address will be deemed to be at the registered office of the Company or at such other address as may be so entered into the register by the Company from time to time until another address shall be provided to the Company by such shareholder. A shareholder may, at any time, change his address as entered into the register of shares by means of a written notification to the Company at its registered office or at such other address as may be determined by the Company from time to time.

The Company recognizes only one single owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the title of ownership to such share(s) is divided, split or disputed, all persons claiming a right to such share(s) have to appoint one single attorney to represent such share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such share(s).

Art. 7. Board of Directors. The Company shall be managed by a board of directors composed of at least three members, their number being determined by the general meeting of shareholders. Directors need not to be shareholders of the Company. For so long as the Company has a Sole Shareholder, the Company may be managed by a Sole Director who does not need to be a shareholder of the Company.

The directors shall be elected by the general meeting of shareholders for a period of not exceeding six (6) years and until their successors are elected, provided, however, that any director may be removed at any time by a resolution taken by the general meeting of shareholders. The directors shall be eligible for reappointment.

Where a legal person is appointed as a director (the Legal Entity), the Legal Entity must designate a natural person as permanent representative (représentant permanent) who will represent the Legal Entity as Sole Director or as member of the Board in accordance with article 51bis of the Companies Act.

In the event of vacancy in the office of a director because of death, resignation or otherwise, the remaining directors elected by the general meeting of shareholders may meet and elect a director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders.

Art. 8. Meetings of the Board of Directors. The board of directors shall choose from among its members a chairman, and may choose among its members one or more vice-chairmen. The board of directors may also choose a secretary, who need not be a director and who may be instructed to keep the minutes of the meetings of the board of directors as well as to carry out such administrative and other duties as directed from time to time by the board of directors.

The chairman shall preside over all meetings of the board of directors, but in his absence the members of the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of a majority of the directors present or represented at any such meeting.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or any two directors, at the place indicated in the notice of meeting, the person(s) convening the meeting setting the agenda. Notice in writing or by telegram or telefax or e-mail of any meeting of the board of directors shall be given to all directors at least eight calendar days in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency where twenty-four hours prior notice shall suffice which shall duly set out the reason for the urgency. This notice may be waived, either prospectively or retrospectively, by the consent in writing or by telegram or telefax or e-mail of each director. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places described in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by telegram, telefax, or e-mail another director as his proxy. A director may not represent more than one of his colleagues.

The board of directors may deliberate or act validly only if at least a majority of directors are present or represented at a meeting of the board of directors. If a quorum is not obtained within half an hour of the time set for the meeting the directors present may adjourn the meeting to a later time and venue. Notices of the adjourned meeting shall be given by the secretary to the board, if any, failing whom by any director.

Decisions shall be taken by a majority vote of the directors present or represented at such meeting. In the event that in any meeting the number of votes for and against a resolution shall be equal, the chairman of the meeting shall not have a casting vote. In case of a tie, the proposed decision is considered as rejected.

Any director may participate in a meeting of the board of directors by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of directors may also be passed by unanimous consent in writing which may consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every director. The date of such a resolution shall be the date of the last signature.

Art. 9. Minutes of Meetings of the Board of Directors. The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by the secretary, or by two directors.

Art. 10. Powers of the Board of Directors. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by law or by these articles of incorporation to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

Art. 11. Corporate Signature. Vis-à-vis third parties, the Company is validly bound by the joint signature of any two directors of the Company, or in the case of a sole director, the sole signature of the Sole Director, or by the signature (s) of any other person(s) to whom authority has been delegated by the board of directors.

Art. 12. Delegation of Powers. The board of directors may generally or from time to time delegate the power to conduct the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation to such management as provided for by article 60 of the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended, to an executive or other committee or committees whether formed from among its own members or not, or to one or more directors, managers or other agents who may act individually or jointly. The delegation to a member of the board of directors is subject to the prior authorisation of the general meeting of shareholders. The board of directors shall determine the scope of the powers, the conditions for withdrawal and the remuneration attached to these delegations of authority including the authority to sub-delegate.

The board of directors may also confer special powers upon one or more attorneys or agents of its choice.

Art. 13. Conflict of Interest. In case of a conflict of interest of a director, it being understood that the mere fact that the director serves as a director of a shareholder or of an affiliated company of a shareholder shall not constitute a conflict of interest, he must inform the board of directors of any conflict and may not take part in the vote but will be counted

in the quorum. A director having a conflict on any item on the agenda must declare this conflict to the chairman before the meeting starts.

Any director having a conflict due to a personal interest in a transaction submitted for approval to the board of directors conflicting with that of the Company, shall be obliged to inform the board thereof and to cause a record of his statement to be included in the minutes of the meeting. He may not take part in the business of the meeting, but will be counted in the quorum. At the following general meeting, before any other resolution to be voted on, a special report shall be made on any transactions in which any of the directors may have a personal interest conflicting with that of the Company.

Art. 14. General Meeting of Shareholders. The general meeting of shareholders shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify all acts relating to the operations of the Company.

The general meeting of shareholders shall meet upon call by the board of directors. Shareholders representing one fifth of the subscribed share capital may, in compliance with the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended, request the board of directors to call a general meeting of shareholders.

The annual general meeting shall be held in accordance with Luxembourg law at the registered office of the Company or at such other place as specified in the notice of the meeting, on the fourth Thursday in the month of May at 10.00 a.m.

If such day is a legal or a bank holiday in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the following bank business day in Luxembourg.

Other meetings of shareholders may be held at such places and times as may be specified in the respective notices of meeting.

General meetings of shareholders shall be convened pursuant to a notice setting forth the agenda sent by registered letter at least eight days prior to the meeting to each shareholder at the shareholder's address in the register of shareholder, or as otherwise instructed by such shareholder.

If all shareholders are present or represented and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda, the general meeting may take place without notice of meeting.

The board of directors may determine all other conditions which must be fulfilled by shareholders in order to attend a meeting of shareholders.

The general meeting of shareholders shall designate its own chairman who shall preside over the meeting. The chairman shall designate a secretary who shall keep minutes of the meeting.

The business transacted at any meeting of the shareholders shall be limited to the matters contained in the agenda (which shall include all matters required by law) and business incidental to such matters.

Each share is entitled to one vote at all general meetings of shareholders. A shareholder may act at any meeting of shareholders by giving a written proxy to another person, who need not be a shareholder.

Unless otherwise provided by law, resolutions of the general meeting are passed by a simple majority vote of the shareholders present or represented.

Art. 15. Supervision of the Company. The operations of the Company shall be supervised by one or several auditors. The auditor(s) shall be appointed and dismissed by the general meeting of shareholders. Their term of office may not exceed six (6) years.

Art. 16. Accounting Year. The accounting year of the Company shall commence on the first of January and shall terminate on the thirty-first of December of each year.

Art. 17. Distribution of Profits. From the annual net profits of the Company, five per cent shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required when the amount of the legal reserve shall have reached one tenth of the subscribed share capital.

The annual net profits shall be at the free disposal of the general meeting of shareholders.

Interim dividends may be paid out in accordance with the provisions of law.

Art. 18. Dissolution of the Company. In case of a dissolution of the Company, its liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who need not be shareholders, appointed by the general meeting of shareholders which shall determine their powers and compensation. The net liquidation proceeds shall be distributed by the liquidator(s) to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company.

Art. 19. Amendments to the Articles of Incorporation. The present articles of incorporation may be amended from time to time by a general meeting of shareholders under the quorum and majority requirements provided for by the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended.

Art. 20. Applicable Law. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended.

Art. 21. Language. The present articles of incorporation are worded in English followed by a French version. In case of divergence between the English and the French text, the English version shall prevail.

Transitory provisions

- 1) The first accounting year shall begin at the date of incorporation of the Company and shall terminate on the 31 December 2014.
- 2) The first annual general meeting of shareholders shall take place in the year 2015.

Subscription

The shares in the Company are subscribed as follows:

GMPS Holding S.A., prenamed	31,000
Total:	31,000

All these shares have been entirely paid-up in cash so that the amount of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) is as of now fully available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary by a bank certificate.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,100.-.

Statements

The undersigned notary states that the conditions provided for in Article twenty-six of the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended, have been fully observed.

General Meeting of Shareholders

The above named persons representing the entire subscribed share capital and considering themselves as duly convened have immediately proceeded to a general meeting of shareholders.

Having first verified that it was regularly constituted, the general meeting took the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolves to set the number of directors at 1 and to appoint the following person as members of the board of directors for a term to expire at the annual general meeting called to approve the accounts of the accounting year ended 2014: Mrs Angela NICKEL, Executive Managing Director, born on the 14th of July 1967 in Dresden, Germany, professionally residing at 127a, rue de Leudelange, L-8079 Bertrange.

Second resolution

The general meeting resolves to appoint Audit Central s.à r.l. with registered office in L-8077 Bertrange, 200a, rue de Luxembourg, RCSL B 145.074, as statutory auditor of the Company for a term to expire at the annual general meeting called to approve the accounts of the accounting year ended 2014.

Third resolution

In compliance with Article 60 of the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended, the general meeting authorises the board of directors to delegate the daily management of the Company as well as the representation of the Company with respect to such management to one of its members.

Fourth resolution

The general meeting resolves to fix the address of the Company at 127a, rue de Leudelange, L-8079 Bertrange.

Power of attorney

The appearing party grants power to every employee of the office of the undersigned notary, to let draw up and sign all eventual rectifying deed of the present deed.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Senningerberg.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du procès-verbal qui précède:

L'an deux mille quatorze, le quatrième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché du Luxembourg.

A comparu:

GMPS Holding S.A., une société anonyme constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-1940 Luxembourg, 296-298, route de Longwy, en cours d'immatriculation auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg;

représentée par Monsieur Helmut HAVENITH, expert comptable, demeurant professionnellement à L-8077 Bertrange, 200a, rue de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 27 novembre 2014.

La procuration signée ne varietur par le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société anonyme qu'il déclare constituer au nom et pour le compte de sa mandante.

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de Schoop S.A. (la Société).

Art. 2. Siège Social. Le siège social est établi à dans la commune de Bertrange.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique, social ou militaire, de nature à rendre impossible l'activité normale au siège social ou la communication avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 4. Objet. L'objet de la Société consiste en le développement, la commercialisation et l'exploitation de systèmes de commerce électronique.

La Société peut également constituer, acquérir, mettre en valeur, vendre, échanger ou s'intéresser de toute autre manière à tous brevets, licences, marques de fabrique et autres droits intellectuels et immatériels ainsi qu'à tous autres droits s'y rattachant ou pouvant les compléter.

La Société peut emprunter sous toute forme notamment par voie d'émission d'obligations, convertibles ou non, de prêt bancaire ou de compte courant actionnaire, et accorder à ou au profit d'autres sociétés dans lesquelles la Société détient ou non un intérêt direct ou indirect, appartenant au même groupe ou liées d'une manière ou d'une autre, tous concours, prêts, avances ou garanties.

De manière générale, la Société peut assurer toutes opérations financières, commerciales, industrielles ou immobilières pouvant être utiles à l'accomplissement et le développement de son objet, et dans ce contexte donner ou recevoir des garanties, émettre tout type d'actions et d'instruments financiers et entrer dans toute sorte de transactions commerciales, de «hedging» et de dérivées.

Art. 5. Capital Social. La Société a un capital social de trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) représenté par trente et un mille (31.000) actions ayant une valeur nominale d'un Euros (EUR 1,-) chacune.

Le capital social de la Société peut, à tout moment, être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires, adoptée de la manière requise pour la modification des présents statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi, racheter ses propres actions.

Art. 6. Forme des actions. Toutes les actions de la Société seront uniquement émises sous forme nominative.

Toutes les actions émises seront inscrites au registre des actionnaires qui sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la Société; ce registre contiendra le nom de chaque propriétaire d'actions, son domicile, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient.

Le droit de propriété de l'actionnaire sur les actions s'établit par l'inscription de son nom dans le registre des actionnaires. Un certificat constatant cette inscription sera délivré sur demande à l'actionnaire. Ce certificat devra être signé par deux membres du conseil d'administration. Les signatures pourront être soit manuscrites, soit imprimées, soit sous forme télécopiée.

Tout transfert d'actions sera inscrit au registre des actionnaires au moyen de la remise à la Société d'un instrument de transfert convenant à la Société, ou par une déclaration de transfert écrite, portée au registre des actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire, ou par le mandataire valablement constitué à cet effet, et, à chaque fois, avec la remise à la Société du certificat d'actions qui s'y rapporte, s'il en a été émis. Une pareille inscription devra être signée par deux membres du conseil d'administration, ou par une ou plusieurs autres personnes dûment autorisées à cet effet par le conseil d'administration.

Tout actionnaire devra fournir à la Société une adresse à laquelle toutes les communications et informations pourront être envoyées. Cette adresse sera également inscrite au registre des actionnaires.

Au cas où un actionnaire ne fournit pas d'adresse à la Société, la Société sera autorisée à en faire mention au registre des actionnaires, et l'adresse de l'actionnaire sera censée être au siège social de la Société ou à telle autre adresse inscrite au registre des actionnaires jusqu'à ce qu'une autre adresse soit communiquée à la Société par l'actionnaire. Un actionnaire

pourra, à tout moment, faire changer l'adresse portée au registre des actionnaires par une déclaration écrite, envoyée au siège social de la Société ou à toute autre adresse fixée par celle-ci.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une ou plusieurs actions sont conjointement détenues ou si les titres de propriété de ces actions sont divisés, fragmentés ou litigieux, les personnes invoquant un droit sur la/les action(s) devront désigner un mandataire unique pour représenter la/les action(s) à l'égard de la Société. L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de l'exercice de tous les droits attachés aux action(s).

Art. 7. Conseil d'Administration. La Société est gérée par un conseil d'administration composé d'un minimum de trois membres, le nombre exact étant déterminé par l'assemblée générale des actionnaires. Les administrateurs n'ont pas besoin d'être actionnaires. Cependant au cas où la Société est constituée par un associé unique ou s'il est constaté lors d'une assemblée générale que la Société n'a plus qu'un associé unique, la composition du Conseil d'Administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Les administrateurs sont élus par l'assemblée générale des actionnaires pour une période ne dépassant pas six (6) ans et jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus; toutefois un administrateur peut être révoqué à tout moment par décision de l'assemblée générale. Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

Une société peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, le Conseil d'Administration ou l'Administrateur unique nommera ou confirmera la nomination de son représentant permanent en conformité avec la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales tel que modifiée.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants élus par l'assemblée générale des actionnaires pourront se réunir et élire un administrateur pour remplir les fonctions attachées au poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Art. 8. Réunions du Conseil d'Administration. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président et peut choisir en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il peut également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui peut être chargé de dresser les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration ou d'exécuter des tâches administratives ou autres telles que décidées, de temps en temps, par le conseil d'administration. Le président préside les réunions du conseil d'administration. En l'absence du président, les membres du conseil d'administration peuvent désigner un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore, par un vote à la majorité des administrateurs présents ou représentés lors de cette réunion.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation. La ou les personnes convoquant l'assemblée déterminent l'ordre du jour. Un avis par écrit, télégamme, télécopie ou e-mail contenant l'ordre du jour sera donné à tous les administrateurs au moins huit jours avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation, envoyé 24 heures avant la réunion, devra mentionner la nature de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment préalable ou postérieur à la réunion, par écrit, télégamme, télécopie ou e-mail de chaque administrateur. Une convocation spéciale n'est pas requise pour des réunions du conseil d'administration se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur peut se faire représenter en désignant par écrit ou par télégamme, télécopie ou e-mail un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur ne peut pas représenter plus d'un de ses collègues.

Le conseil d'administration ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs sont présents ou représentés à une réunion du conseil d'administration. Si le quorum n'est pas obtenu une demi-heure après l'heure prévue pour la réunion, les administrateurs présents peuvent ajourner la réunion en un autre endroit et à une date ultérieure. Les avis des réunions ajournées sont donnés aux membres du conseil d'administration par le secrétaire, s'il y en a, ou à défaut par tout administrateur.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés à chaque réunion. Au cas où, lors d'une réunion du conseil d'administration, il y a égalité de voix en faveur ou en défaveur d'une résolution, le président de la réunion n'aura pas de voix prépondérante. En cas d'égalité, la résolution sera considérée comme rejetée.

Tout administrateur peut prendre part à une réunion du conseil d'administration au moyen d'une conférence téléphonique ou d'un équipement de communication similaire par lequel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre; la participation à la réunion par de tels moyens vaut présence personnelle à cette réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil d'administration peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signé(s) par tous les membres du conseil d'administration sans exception. La date d'une telle décision est celle de la dernière signature.

Art. 9. Procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration sont signés par le président ou, en son absence, par le président pro tempore qui aura assumé la présidence de cette réunion.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou ailleurs seront signés par le président ou par le secrétaire ou par deux administrateurs.

Art. 10. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges pour pouvoir passer les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil d'administration.

Art. 11. Signature sociale. Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée par la signature conjointe de deux administrateurs, ou par la signature individuelle de l'administrateur unique, ou par la (les) autre(s) signature(s) de toute (s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration.

Art. 12. Délégation de pouvoirs. Le conseil d'administration peut déléguer de manière générale ou ponctuellement la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, conformément à l'article 60 de la Loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, à un directeur ou à un ou plusieurs comités, qu'ils soient composés de ses propres membres ou non, ou à un ou plusieurs administrateurs, gérants ou autres mandataires susceptibles d'agir seuls ou conjointement. La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale. Le conseil d'administration détermine l'étendue des pouvoirs, les conditions du retrait et la rémunération attachées à ces délégations de pouvoir, y compris le pouvoir de subdéléguer.

Le conseil pourra également conférer des pouvoirs spéciaux à un ou plusieurs mandataires ou représentants de son choix.

Art. 13. Conflit d'intérêt. Dans le cas d'un conflit d'intérêt d'un administrateur, étant entendu que le simple fait que l'administrateur soit l'administrateur d'un actionnaire ou d'une société affiliée d'un actionnaire ne sera pas constitutif d'un conflit d'intérêt, il doit informer le conseil d'administration de tout conflit d'intérêt et ne pourra pas prendre part au vote mais sera compté dans le quorum. Un administrateur ayant un conflit d'intérêt sur tout objet de l'ordre du jour doit déclarer ce conflit d'intérêt au président avant que la réunion ne débute.

Tout administrateur ayant dans une transaction soumise pour approbation au conseil d'administration un intérêt personnel opposé à l'intérêt de la Société, sera obligé d'informer le conseil et de faire enregistrer cette situation dans le procès-verbal de la réunion. Il ne pourra pas prendre part à la réunion, mais il sera compté dans le quorum. A l'assemblée générale suivante, avant toute autre résolution à voter, un rapport spécial devra être fait sur toutes transactions dans lesquelles un des administrateurs peut avoir un intérêt personnel opposé à celui de la Société.

Art. 14. Assemblée Générale des Actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires représente l'universalité des actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'assemblée générale des actionnaires est convoquée par le conseil d'administration. Les actionnaires représentant un cinquième du capital social souscrit peuvent, conformément aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, requérir le conseil d'administration de convoquer l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale annuelle se réunit, conformément à la loi luxembourgeoise, au siège social de la Société ou à tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation, le quatrième jeudi du mois de mai à 10.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal ou bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale se tiendra le jour ouvrable bancaire suivant.

D'autres assemblées générales d'actionnaires peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans les avis de convocation respectifs.

Les assemblées générales seront convoquées par un avis de convocation énonçant l'ordre du jour et envoyé par lettre recommandée au moins huit jours avant l'assemblée à tout détenteur d'actions à son adresse portée au registre des actionnaires, ou suivant toutes autres instructions données par cet actionnaire.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et se considèrent dûment convoqués et informés de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour pouvoir prendre part aux assemblées générales.

L'assemblée générale des actionnaires désigne son président qui présidera l'assemblée. Le président pourra désigner un secrétaire chargé de dresser les procès-verbaux de l'assemblée.

Les affaires traitées lors d'une assemblée des actionnaires seront limitées aux points contenus dans l'ordre du jour (qui contiendra toutes les matières requises par la loi) et aux affaires connexes à ces points.

Chaque action donne droit à une voix lors de toute assemblée générale. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale des actionnaires par mandat écrit par un mandataire qui n'a pas besoin d'être actionnaire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, les décisions de l'assemblée générale des actionnaires sont prises à la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés.

Art. 15. Surveillance de la société. Les opérations de la société seront surveillées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises. Le(s) réviseur(s) d'entreprises est (sont) désignés et révoqués par l'assemblée générale des actionnaires. La durée de leur fonction ne peut excéder six (6) ans.

Art. 16. Exercice Social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 17. Affectation des Bénéfices Annuels. Des bénéfices nets annuels de la Société, cinq pour cent seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être exigée lorsque le montant de la réserve légale aura atteint un dixième du capital social souscrit.

L'assemblée générale des actionnaires dispose librement du bénéfice net annuel.

Des dividendes intérimaires peuvent être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

Art. 18. Dissolution de la Société. En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'opérera par un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires, nommé(s) par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera les pouvoirs et rémunérations de chaque liquidateur. Le produit net de la liquidation sera distribué par le(s) liquidateur(s) aux actionnaires, proportionnellement à leur participation dans le capital social.

Art. 19. Modifications des Statuts. Les présents statuts pourront être modifiés périodiquement par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 20. Loi Applicable. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 21. Langue. Les présents statuts ont été rédigés en anglais, suivi d'une version française. En cas de divergence entre les deux textes, la version anglaise prévaudra.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2014.

3) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2015.

Souscription

Les actions sont souscrites comme suit:

GMPS Holding S.A., prénommée:	31.000
Total:	31.000

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné par la remise d'un certificat bancaire.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont évalués à environ EUR 1.000,-.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, et déclare expressément qu'elles sont remplies.

Assemblée Générale Extraordinaire

L'actionnaire, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqué, s'est réuni en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, l'assemblée générale a pris les résolutions suivantes par l'organe de son mandataire préqualifié:

Première résolution

L'assemblée générale décide de fixer le nombre d'administrateurs à 1 personne et de nommer la personne suivante au conseil d'administration pour une période expirant à l'assemblée générale annuelle appelée à approuver les comptes de l'exercice social de l'année 2014: Madame Angela NICKEL, Executive Managing Director, née à Dresde, Allemagne, le 14 juillet 1967, demeurant professionnellement au 127a, rue de Leudelange, L-8079 Bertrange.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de nommer Audit Central s.à r.l. avec siège à L-8077 Bertrange, 200a, rue de Luxembourg, RCSL B 145.074, comme commissaire de la Société pour une période devant expirer à l'assemblée générale annuelle appelée à approuver les comptes de l'exercice social de l'année 2014.

Troisième résolution

Conformément à l'article 60 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, l'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en relation avec cette gestion à l'un de ses membres.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de fixer l'adresse de la Société au 127a, rue de Leudelange, L-8079 Bertrange.

Pouvoirs

Les comparants, agissant dans un intérêt commun, donnent pouvoir à tous clerks et employés de l'Étude du notaire soussigné, à l'effet de faire dresser et signer tous actes rectificatifs éventuels des présentes.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, état et demeures, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Helmut Havenith, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 9 décembre 2014. LAC / 2014 / 58876. Reçu 75.-€.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 16 décembre 2014.

Référence de publication: 2014204831/474.

(140228634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2014.

Tradova Lux s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8832 Rombach-Martelange, 22, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 140.195.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014205023/10.

(140228003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2014.

SSCP Monitor Holdings S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1748 Luxembourg-Findel, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 192.954.

STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the tenth day of December.

Before the undersigned Maître Jean SECKLER, civil law notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1. SSCP Monitor S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg - Findel, and in the process of registration with the Trade and Companies Registry of Luxembourg, (the "Unlimited Shareholder"), and

2. Stirling Square Capital Partners Second Fund Limited Partnership, a limited partnership registered in England (No. LP012516) whose principal place of business is at 11-15, Seaton Place, St Helier, JE4 0QH Jersey, acting by its manager, Stirling Square Capital Partners Jersey Management Limited, a Jersey limited company (No. 98943) whose principal place of business is at 11-15, Seaton Place, St Helier, JE4 0QH Jersey; and

3. Stirling Square Capital Partners Second Fund (VCOC) Limited Partnership, a limited partnership registered in England (No. LP012517) whose principal place of business is at 11-15, Seaton Place, St Helier, JE4 0QH Jersey, acting by its manager, Stirling Square Capital Partners Jersey Management Limited, a Jersey limited company (No. 98943) whose principal place of business is at 11-15, Seaton Place, St Helier, JE4 0QH Jersey; (the "Limited Shareholders"), Together the "Shareholders"

Represented by Mr Henri DA CRUZ, employee, residing professionally in Junglinster, by virtue of three proxies given under private seal, which, initialled "ne varietur" by the proxyholder of the Shareholders and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Shareholders have requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a "Société en Commandite par Actions" which they declared to organize among themselves:

1. Corporate form and name. This document constitutes the articles of incorporation (the "Articles") of SSCP Monitor Holdings S.C.A. (the "Company"), a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg including the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended from time to time (the "1915 Law").

2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company (the "Registered Office") is established in Luxembourg-Findel (commune Niederanven), Grand Duchy of Luxembourg.

2.2 The Registered Office may be transferred:

2.2.1 to any other place within the same municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by the Manager as defined in article 8.1 (the "Manager");

2.2.2 to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg (whether or not in the same municipality) by a resolution of the shareholders of the Company (a "Shareholders' Resolution") passed in accordance with these Articles and the laws from time to time of the Grand Duchy of Luxembourg including the 1915 Law.

2.3 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic, social or otherwise, which would prevent normal activity at the Registered Office, the Registered Office may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on the Company's nationality and the Company will, notwithstanding this temporary transfer of the Registered Office, remain a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the Registered Office will be made by the Manager.

2.4 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

3. Objects. The objects of the Company are:

3.1 the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

3.2 to act as an investment holding company and to co-ordinate the business of any corporate bodies in which the Company is for the time being directly or indirectly interested, and to acquire (whether by original subscription, tender, purchase, exchange or otherwise) the whole of or any part of the stock, shares, debentures, debenture stocks, bonds and other securities issued or guaranteed by any person and any other asset of any kind and to hold the same as investments, and to sell, exchange and dispose of the same;

3.3 to invest and deal with the Company's money and funds in any way the Manager thinks fit and to lend money and give credit in each case to any person with or without security;

3.4 to borrow, raise and secure the payment of money in any way the Manager thinks fit, including by the issue (to the extent permitted by the 1915 Law) of debentures and other securities or instruments, perpetual or otherwise, convertible or not, whether or not charged on all or any of the Company's property (present and future) or its uncalled capital, and to purchase, redeem, convert and pay off those securities;

3.5 to acquire an interest in, amalgamate, merge, consolidate with and enter into partnership or any arrangement for the sharing of profits, union of interests, co-operation, joint venture, reciprocal concession or otherwise with any person, including any employees of the Company;

3.6 to enter into any guarantee or contract of indemnity or suretyship, and to provide security for the performance of the obligations of and/or the payment of any money by any person (including any body corporate in which the Company has a direct or indirect interest or any person (a "Holding Entity") which is for the time being a member of or otherwise has a direct or indirect interest in the Company or any body corporate in which a Holding Entity has a direct or indirect interest and any person who is associated with the Company in any business or venture), with or without the Company receiving any consideration or advantage (whether direct or indirect), and whether by personal covenant or mortgage, charge or lien over all or part of the Company's undertaking, property, assets or uncalled capital (present and future) or by other means; for the purposes of this article 3.6 "guarantee" includes any obligation, however described, to pay, satisfy, provide funds for the payment or satisfaction of, indemnify and keep indemnified against the consequences of default in the payment of, or otherwise be responsible for, any indebtedness or financial obligations of any other person;

3.7 to purchase, take on lease, exchange, hire and otherwise acquire any real or personal property and any right or privilege over or in respect of it;

3.8 to carry on any trade or business whatsoever and to acquire, undertake and carry on the whole or any part of the business, property and/or liabilities of any person carrying on any business;

3.9 to sell, lease, exchange, let on hire and dispose of any real or personal property and/or the whole or any part of the undertaking of the Company, for such consideration as the Manager thinks fit, including for shares, debentures or other securities, whether fully or partly paid up, of any person, whether or not having objects (altogether or in part) similar to those of the Company; to hold any shares, debentures and other securities so acquired; to improve, manage, develop, sell, exchange, lease, mortgage, dispose of, grant options over, turn to account and otherwise deal with all or any part of the property and rights of the Company;

3.10 to do all or any of the things provided in any paragraph of this article 3 (a) in any part of the world; (b) as principal, agent, contractor, trustee or otherwise; (c) by or through trustees, agents, sub-contractors or otherwise; and (d) alone or with another person or persons;

3.11 to do all things (including entering into, performing and delivering contracts, deeds, agreements and arrangements with or in favour of any person) that are in the opinion of the Manager incidental or conducive to the attainment of all or any of the Company's objects, or the exercise of all or any of its powers;

PROVIDED ALWAYS that the Company will not enter into any transaction which would constitute a regulated activity of the financial sector or require a business license under Luxembourg Law without due authorisation under Luxembourg Law.

4. Duration. The Company is established for an undetermined duration.

5. Share capital.

5.1 The subscribed share capital of the Company is thirty-one thousand euros (EUR 31,000.-), divided into three thousand one hundred (3,100) shares, with a par value of one euro (EUR 1.-) ("actions de commandité", the "Unlimited Shares"), held by the Unlimited Shareholder and twenty-seven thousand nine hundred (27,900) shares, with a par value of one euro (EUR 1.-) each ("actions de commanditaire", the "Limited Shares"), held by the Limited Shareholders.

5.1.1 "Shares" means the Unlimited Shares and the Limited Shares and "Share" shall be construed accordingly;

5.1.2 "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly;

5.1.3 "Unlimited Shareholder" means the holder at the relevant time of the Unlimited Share;

5.1.4 "Limited Shareholders" means the holders at the relevant time of the Limited Shares and "Limited Shareholder" shall be construed accordingly.

5.1.5 All the Limited Shares are and shall be issued as redeemable shares in the sense of article 49-8 of the 1915 Law. The Limited Shares are redeemable in accordance with article 49-8 of the 1915 Law, these Articles and the following conditions:

- a) the Limited Shares have to be fully paid up by one hundred percent (100%);
- b) the Limited Shares are redeemable at the initiative and by decision of the Manager at the price equivalent to the fair market value determined by the Manager in good faith at the time of the repurchase;
- c) notice of redemption shall be published in accordance with article 9 of the 1915 Law.

5.1.6 The authorised, but unissued and unsubscribed share capital of the Company (the "Authorised Capital") is five million euros (EUR 5,000,000.-).

5.1.7 Within the limits out by these Articles and the 1915 Law, the Manager is authorised and empowered to issue new Shares and any type of instruments convertible into Limited Shares (and upon exercise of these instruments, issue the relevant Limited Shares) ("Manager Issued Shares"), up to the limit of the Authorised Capital from time to time subject as follows:

(a) the above authorisation will expire five years after the publication of the notarial act of incorporation of the Company provided that a further period or periods of authorisation following that period may be approved by Shareholders' Resolution to the extent permitted by the 1915 Law;

(b) the Manager may limit or cancel the Shareholders' preferential rights to subscribe for the Manager Issued Shares and may issue the Manager Issued Shares to such persons and at such price with or without a premium and paid up by contribution in kind or for cash or by incorporation of claims or capitalisation of reserves or in any other way as the Manager may determine, subject to the 1915 Law.

5.1.8 The Manager is authorised to:

(a) do all things necessary or desirable to amend this article 5 in order to reflect and record any change of issued share capital made pursuant to article 5.1.7;

(b) take or authorise any actions necessary or desirable for the execution and/or publication of such amendment in accordance with the 1915 Law;

(c) delegate to any person the duties of accepting subscriptions and receiving payment for any Manager Issued Shares and enacting any issue of Manager Issued Shares before a notary.

5.2 The Shares are in registered form.

5.3 The Company may establish a share premium account (the "Share Premium Account") into which any premium paid on any Share is to be transferred. Decisions as to the use of the Share Premium Account (including, without limitation thereto, by way of repayment, distribution, repurchase or otherwise) are to be taken by the Manager subject to the 1915 Law and these Articles.

5.4 The Company may, without limitation, accept equity or other contributions without issuing Shares or other securities in consideration for the contribution and may credit the contributions to one or more accounts. Decisions as to the use of any such accounts are to be taken by the Manager subject to the 1915 Law and these Articles. For the avoidance of doubt, any such decision may, but need not, allocate any amount contributed to the contributor.

5.5 All Shares have equal rights subject as otherwise provided in these Articles.

5.6 Without prejudice to articles 5.1.5 to 5.1.7, the subscribed share capital may be increased by a Shareholders' Resolution adopted in accordance with the conditions required for the amendment of the Articles and in accordance with the 1915 Law.

5.7 The Company may acquire its Shares in accordance with the 1915 Law and these Articles.

5.8 If any Shares are issued on terms that they are not fully paid up on issue, then payment of the balance due shall be made at such time and upon such conditions as the Manager may determine provided that all such Shares are treated equally.

6. Indivisibility of shares.

6.1 Each Share is indivisible.

6.2 A Share may be registered in the name of more than one person provided that all holders of a Share notify the Company in writing as to which of them is to be regarded as their representative; the Company will deal with that representative as if it were the sole Shareholder in respect of that Share including for the purposes of voting, dividend and other payment rights.

7. Transfer of shares.

7.1 Without prejudice of the transfer restrictions that may be contained in any investment agreement entered into between, amongst others, the Company and its Shareholder(s), the Unlimited Shares are freely transferable.

7.2 Without prejudice of the provisions of any investment agreement entered into between, amongst others, the Company and its Shareholder(s), each Limited Shareholder agrees that it will not sell, assign, transfer, pledge or grant a security interest over any of its Limited Shares other than with the prior consent of the Manager.

8. The manager.

8.1 The Company will be managed by SSCP Monitor S.à.r.l. in its capacity as sole Unlimited Shareholder or "actionnaire commandité" (the "Manager").

8.2 The Manager has the power to take all or any action which is necessary or useful to realise any of the objects of the Company, with the exception of those reserved by the 1915 Law or these Articles to a Shareholders' meeting.

8.3 The Manager may not be removed from office except for material breach of these Articles, gross negligence or wilful misconduct, and subject to the passing by a Shareholders' meeting of a resolution adopted at unanimity of the Shareholders in the Company.

8.4 If following the removal of the Manager from office, there is no other Manager, then the Manager must be immediately replaced by a new Manager who must be an Unlimited Shareholder by Shareholders' Resolution passed in accordance with the conditions required for the amendment of the Articles and in accordance with the 1915 Law. The Manager to be removed will not have any veto right in its capacity as Unlimited Shareholder relating to its removal and/or replacement. A removal of a Manager will not terminate the Company.

8.5 In the event of the death, legal incapacity or inability to act of the Manager, the Company will not terminate and the supervisory board may appoint an administrator, who may or may not be a Shareholder, who shall adopt urgent measures and those of ordinary administration until a Shareholders' meeting is held. Any administrator will convene a Shareholders' meeting in accordance with the Articles within fifteen days of his appointment, which Shareholders' meeting shall be adopted in accordance with the conditions required for the amendment of the Articles and in accordance with the 1915 Law. An administrator will be liable only for the performance of his mandate.

9. Representation. Subject as provided by the 1915 Law and these Articles, the following are authorised to represent and/or bind the Company:

9.1 the Manager, acting by any legal representative or representatives;

9.2 any other person to whom such a power has been delegated in accordance with articles 10.1 or 10.4 to the extent such a power has been delegated to him.

10. Delegation of powers.

10.1 The day to day management of the business of the Company and the power to represent the Company with respect thereto may be delegated by the Manager to one or more agents (each a "Daily Manager"), acting alone or jointly.

10.2 A Daily Manager need not be a Shareholder.

10.3 The appointment and removal, powers, duties and emoluments of the Daily Managers will be determined by the Manager except that the first Daily Manager or Managers may, but need not, be appointed and his or their powers, duties and emoluments determined by a Shareholders' meeting.

10.4 The Manager may delegate any of its powers for specific tasks to one or more ad hoc agents and may remove any such agent and determine any such agent's powers and responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

10.5 No powers will be delegated by the Manager to any Limited Shareholder and no Limited Shareholder may represent the Company.

11. Liability of the shareholders.

11.1 The Unlimited Shareholder will be liable with the Company (solidairement responsable) for the liabilities of the Company to the extent required by the 1915 Law, including article 102 of the 1915 Law.

11.2 The Limited Shareholders shall not act on behalf of the Company other than by exercising their rights as shareholders in Shareholders' meetings of the Company and shall only be liable to pay to the Company the par value, and any issue premium payable, on the Shares they respectively hold in the Company (to the extent not already paid).

12. Supervisory board.

12.1 The business of the Company and its financial situation, including more in particular its books and accounts, shall be supervised by a supervisory board of at least three members, elected by the Shareholders' meeting, for a period not exceeding six (6) years (the "Supervisory Board").

12.2 They may be removed at any time and without justification by a resolution of the Shareholders' meeting. They will remain in function until their successors have been appointed.

12.3 In case a member of the Supervisory Board is elected without mention of the term of his mandate, he is deemed to be elected for six (6) years from the date of his election.

12.4 For the carrying of its supervisory duties, the Supervisory Board shall have the powers of a statutory auditor, as provided for by article 62 of the 1915 Law.

12.5 The members of the Supervisory Board shall neither participate nor interfere with the management of the Company but may advise the Manager on such matters as the Manager may determine.

13. Shareholders' resolutions.

13.1 The shareholders' meeting (the "Shareholders' Meeting") shall have such powers as are vested in it pursuant to these Articles or the Laws, and shall not have any powers reserved to the Manager by the 1915 Law. As envisaged by article 111 of the 1915 Law, the Shareholders' Meeting shall adopt and ratify measures affecting the interests of the Company vis-à-vis third parties or amending the Articles only with the prior agreement of the Manager (subject as provided in article 8.4); measures requiring the prior agreement of the Manager will include, without limitation:

(i) any decision of the Shareholders relating to the winding-up, liquidation, dissolution, petition for bankruptcy, moratorium, controlled management, winding-up in case of loss of half or three quarters of the share capital, insolvency or any similar or comparable procedure, or any procedure having similar or comparable effect under any applicable law;

(ii) any decision of the Shareholders relating to the alteration of these Articles (including any decision to extend or modify the authorisation relating to the Authorised Capital);

(iii) any decision of the Shareholders relating to any change in the nature of the activities of the Company;

(iv) any decision of the Shareholders relating to a change in the Company's nationality;

(v) any decision of the Shareholders regarding any merger, consolidation or similar transaction involving the Company or any sale or other transfer of all or substantially all of the assets of the Company;

(vi) any decision of the Shareholders in relation to the declaration or distribution of any dividend or other payment out of the distributable profits of the Company;

(vii) any decision of the Shareholders on the appointment or removal of any member of the Supervisory Board;

(viii) any decision of the Shareholders in connection with the approval of the accounts of the Company which are not in a form agreed upon by the Manager;

(ix) any other decision of the Shareholders which would have an effect on the financial situation of the Company or its assets or which could otherwise have a material adverse effect on the rights of the Manager as provided for in the Articles or on the continued existence of the Company.

13.2 Where the Company has only one Shareholder:

13.2.1 it shall exercise the powers related to the Shareholders' Meeting;

13.2.2 its decisions shall be taken by resolution in writing and shall be recorded in a minutes register held at the Registered Office.

13.3 Each Shareholder shall have one vote for every Share of which it is the holder.

13.4 Subject as provided by the 1915 Law and articles 13.5 and 13.6, Shareholders' Resolutions are only valid if they are passed by a majority of the votes cast, irrespective of the number of Shares represented.

13.5 Shareholders may not change the nationality of the Company or oblige any of the Shareholders to increase their commitment to the Company otherwise than by unanimous vote of the Shareholders.

13.6 Extraordinary Shareholders' Meetings:

13.6.1 An extraordinary Shareholders' Meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless (a) at least one half of the Shares are represented and (b) the agenda indicates the proposed amendments to the Articles and, where applicable, the text of those which concern the objects or the form of the Company.

13.6.2 If the first of the conditions in article 13.6.1 is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles or by the 1915 Law. That convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date

and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the Shares represented.

13.6.3 At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-third of the votes cast. Votes cast shall not include votes attaching to Shares in respect of which the Shareholder has not taken part in the vote or has abstained or has returned a blank or invalid vote.

13.7 A Shareholders' Meeting may validly debate and take decisions without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Shareholders have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Shareholders' Meeting, in person or by an authorised representative.

13.8 A Shareholder may be represented at a Shareholders' Meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) a proxy or attorney who need not be a Shareholder.

13.9 Each Shareholder may vote through voting forms in the manner set out in the convening notice in relation to a Shareholders' Meeting.

13.10 The Shareholders are entitled to participate in a Shareholders' Meeting by videoconference or by telecommunications means allowing their identification, and are deemed to be present for the calculation of quorum and majority conditions and voting. These means must have technical features which ensure an effective participation in the meeting where deliberations shall be online without interruption.

13.11 The Manager shall have the powers and obligations to adjourn a Shareholders' Meeting as set out in the 1915 Law.

13.12 The annual Shareholders' Meeting of the Company will be held on the third Friday of the month of June at 02:00 p.m. in each year in the City of Luxembourg.

13.13 The Manager and the Statutory Auditors may convene a Shareholders' Meeting. They shall be obliged to convene it so that it is held within a period of one month if Shareholders representing one-tenth of the capital require this in writing with an indication of the agenda.

13.14 One or more of the Shareholders who together hold at least ten percent of the subscribed capital may request that one or more additional items be put on the agenda of any Shareholders' Meeting. Such a request shall be sent to the Registered Office by registered mail, at least five days prior to the meeting.

14. Business year and annual accounts.

14.1 The Company's financial year starts on 1st January and ends on the 31st December of each year.

14.2 Every year as of the financial year's end, the annual accounts (balance sheet and profit and loss account) are drawn up by the Manager.

14.3 The annual accounts are at the disposal of the Shareholders at the Registered Office of the Company.

15. Distributions on shares.

15.1 From the net profits of the Company determined in accordance with the 1915 Law, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

15.2 Subject to the provisions of the 1915 Law and these Articles, the Company may by Shareholders' Resolution declare dividends to Shareholders pro rata the number of Shares held by them.

15.3 Subject to the provisions of the 1915 Law (in particular, subject to article 72-2 of the 1915 Law) and these Articles, the Manager may pay interim dividends to Shareholders pro rata the number of Shares held by them.

16. Dissolution and liquidation. The liquidation of the Company shall be decided by a Shareholders' Meeting by a resolution adopted in accordance with the conditions required for the amendment of the Articles and in accordance with the 1915 Law.

17. Interpretation and Luxembourg law.

17.1 In these Articles:

17.1.1 a reference to:

- (a) one gender shall include each gender;
- (b) (unless the context otherwise requires) the singular shall include the plural and vice versa;
- (c) a "person" includes a reference to any individual, firm, company, corporation or other body corporate, government, state or agency of a state or any joint venture, association or partnership, works council or employee representative body (whether or not having a separate legal personality);
- (d) a statutory provision or statute includes all modifications thereto and all re-enactments (with or without modifications) thereof.

17.1.2 the words "include" or "including" shall be deemed to be followed by the words "without limitation" and general words shall not be given a restrictive meaning by reason of their being preceded or followed by word indicating a particular class of acts, matters or things or by examples falling within the general words;

17.1.3 the headings to these Articles do not affect their interpretation or construction.

17.2 In addition to these Articles, the Company is also governed by all applicable provisions of the 1915 Law.

Transitional provisions

1) The Company's first financial year shall begin on the date of the Company's incorporation and shall end on 31 December 2015.

2) The first annual Shareholders' Meeting shall be held in 2016.

Subscription and payment

The subscribers have subscribed the shares to be issued as follows:

Subscriber	Number of shares	Subscribed amount EUR
SSCP Monitor S.à r.l.	3,100 Unlimited Shares	EUR 3,100.-
Stirling Square Capital Partners Second Fund Limited Partnership	25,866 Limited Shares	EUR 25,866.-
Stirling Square Capital Partners Second Fund (VCOC) Limited Partnership	2,034 Limited Shares	EUR 2,034.-
TOTAL	31,000 Shares	EUR 31,000.-

SSCP Monitor S.à r.l., prenamed declared to subscribe to three thousand one hundred (3,100) Unlimited Shares having a par value of one euro (EUR 1.-) and fully paid it by contribution in cash, so that the sum of three thousand one hundred euros (EUR 3,100.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Stirling Square Capital Partners Second Fund Limited Partnership, prenamed declared to subscribe to twenty-five thousand eight hundred sixty-six (25,866) Limited Shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each and fully paid them by contribution in cash so that the sum of twenty-five thousand eight hundred sixty-six euros (EUR 25,866.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Stirling Square Capital Partners Second Fund (VCOC) Limited Partnership, prenamed declared to subscribe to two thousand thirty-four (2,034) Limited Shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each and fully paid them by contribution in cash so that the sum of two thousand thirty-four euros (EUR 2,034.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand five hundred euros (EUR 1,500.-).

Extraordinary shareholders' meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named parties, representing the entirety of the subscribed share capital, passed, through their proxyholder, the following resolutions:

- 1) The Company shall have its Registered Office at 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg - Findel;
- 2) The following persons are appointed as members of the Supervisory Board of the Company for a six (6) year duration and with immediate effect:
 - Mr James BERMINGHAM, with professional address at 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg - Findel;
 - Mr Anke JAGER, with professional address at 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg - Findel; and
 - Mr Mark WANLESS, with professional address at 11-15 Seaton Place, St. Helier, JE4 OQH Jersey, British Islands.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that, on request of the appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation. On the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, this notarial deed was drawn up in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holders of the appearing persons, the proxy-holders signed together with the notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le dix décembre.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

1. SSCP Monitor S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg - Findel, non encore immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, (ci-après le "Commandité")

2. Stirling Square Capital Partners Second Fund Limited Partnership, un limited partnership de droit anglais (no. LP012516), ayant son siège social au 11-15, Seaton Place, St. Helier, Jersey, JE4 0QH Jersey; agissant par son gérant, Stirling Square Capital Partners Jersey Management Limited, un limited company sous le droit de Jersey (no. 98943), ayant son siège social au 11-15, Seaton Place, St Helier, JE4 0QH, Jersey; et

3. Stirling Square Capital Partners Second Fund (VCOG) Limited Partnership, un limited partnership de droit anglais (no. LP012517), ayant son siège social au 11-15, Seaton Place, St Helier, GB-JE4 0QH, agissant par son gérant, Stirling Square Capital Partners Jersey Management Limited, un limited company sous le droit de Jersey (no. 98943), ayant son siège social au 11-15, Seaton Place, St Helier, JE4 0QH, Jersey; (ci-après les "Commanditaires"), ensemble ci-après les "Actionnaires".

Ici représentées par Monsieur Henri DA CRUZ, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, en vertu de trois procurations sous seing privé, lesquelles, paraphées "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquelles parties comparantes ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une "Société en Commandite par Actions" de droit luxembourgeois dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

1. Forme, Dénomination. Le présent document constitue les statuts (les "Statuts") de SSCP Monitor Holdings S.C.A. (la "Société"), une société à commandite par actions constituée en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, y compris la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée de temps à autre (la "Loi de 1915").

2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société (le "Siège Social") est établi à Luxembourg-Findel (commune Niederanven), Grand-Duché de Luxembourg.

2.2 Le Siège Social peut être transféré:

2.2.1 En tout autre endroit de la même municipalité au Grand-Duché de Luxembourg par le gérant, comme défini dans l'article 8.1 (le "Gérant");

2.2.2 En tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg (que ce soit ou non dans la même municipalité) par une résolution des Actionnaires de la Société (une "Résolution des Actionnaires") passée conformément à ces Statuts et la Loi de 1915.

2.3 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique, social ou autre, de nature à compromettre l'activité normale au Siège Social se seraient produits ou seraient imminents, le Siège Social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; de telles mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, et la Société, nonobstant ce transfert provisoire du Siège Social, restera une société luxembourgeoise. La décision de transférer le Siège Social à l'étranger sera prise par le Gérant.

2.4 La Société peut avoir des bureaux et des succursales à la fois au Grand-Duché de Luxembourg tout comme à l'étranger.

3. Objet. Les objets de la Société sont:

3.1 La prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce soit, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut en outre prendre des participations dans des sociétés de personnes.

3.2 D'agir en tant que société d'investissement et de coordonner les activités de toutes les entités au sein desquelles la Société détient directement ou indirectement des participations, et d'acquérir (que ce soit par voie de souscription initiale, d'appel d'offres, d'achat, d'échange ou tout autre moyen) la totalité ou une partie des titres, des actions, debentures, debenture stocks, obligations, ou tous autres titres émis ou garantis par toute personne et tous autres biens de toutes sortes et de détenir les mêmes instruments pour des besoins d'investissement, et de vendre, échanger ou disposer des mêmes instruments;

3.3 D'investir et négocier avec l'argent et les fonds de la Société de toute manière que le Gérant considère comme étant adapté et de prêter de l'argent et faire des crédits, dans chaque cas, à toute personne, que ce soit avec ou sans garantie;

3.4 D'emprunter, lever ou sécuriser le paiement d'argent de toute manière que le Gérant considère comme étant adapté, y compris l'émission (dans les limites autorisées par la Loi de 1915) d'obligations et d'autres titres ou instruments, perpétuels ou non, convertibles ou non, qu'ils soient taxés ou non sur tout ou partie des biens de la Société (présents et futurs) ou son capital non émis, et de vendre, racheter convertir et rembourser ces titres;

3.5 D'acquérir une participation dans, fusionner, consolider avec et constituer un partenariat (partnership) ou tout arrangement pour les besoins de partage des profits, union d'intérêts, coopération, joint-venture, concession réciproque ou autre avec toute personne, y compris tous employés de la Société;

3.6 De s'engager dans toute garantie ou contrat d'indemnité ou caution, et de fournir des sûretés pour l'accomplissement des obligations de et/ou le paiement de toute somme par toute personne (y compris tout organe social dans

lequel la Société a une participation directe ou indirecte ou toute personne (une "Entité Holding") qui est pour le moment un membre de ou détient autrement un intérêt direct ou indirect dans la Société ou toute personne morale dans laquelle l'Entité Holding détient un intérêt direct ou indirect ou toute personne qui est associé avec la Société dans toute activité), avec ou sans que la Société ne reçoive une contrepartie ou un avantage (direct ou indirect), et que ce soit par garantie personnelle ou hypothèque, charge ou privilège sur tout ou partie des engagements de la Société, propriétés, biens ou du capital non appelé (présents et futurs) ou par d'autres moyens; pour les besoins de cet article 3.6 "garantie" inclus toute obligation, bien que décrite, de payer, satisfaire, fournir des fonds pour le paiement ou la satisfaction de, indemnisation ou rester indemnisé contre les conséquences d'un défaut de paiement de, ou d'en être responsable, de l'endettement ou obligations financières de toute autre personne;

3.7 D'acheter, prendre en location, échanger, louer ou autrement acquérir tout bien immobilier ou personnel et tout droit ou privilège dessus;

3.8 De poursuivre tout commerce ou activité commerciale et acquérir, entreprendre et poursuivre tout ou partie de l'activité commerciale, des biens immobiliers et/ou des dettes de toute personnes poursuivant une activité commerciale;

3.9 De vendre, mettre en bail, échanger, mettre à louer et disposer de tout bien immobilier ou personnel, et/ou de tout ou partie des établissements de la Société, pour une contrepartie que le Gérant considère approprié, y compris pour des parts sociales, obligations ou autres titres, qu'ils aient été entièrement ou partiellement payés, de toute personne, ayant ou non des objets (ensemble ou seul) similaires à ceux de la Société; détenir toutes parts sociales, obligations et autres titres ainsi acquis; améliorer, gérer, développer, vendre, échanger, louer, hypothéquer, disposer de, fournir des options sur, mettre sur compte ou autrement gérer tout ou partie des biens et droits de la Société;

3.10 D'entreprendre tout ou partie des actions décrites dans tout paragraphe de cet article 3 (a) dans toute partie du monde; (b) en tant que principal, agent, contractant, trustee ou autrement; (c) par voie ou à travers des trustees, agents, sous-contractants ou autre; et (d) seul ou avec d'autres personnes;

3.11 D'entreprendre toutes actions (y compris conclure, exécuter, et délivrer des contrats, actes, accords ou arrangements avec ou en faveur de toute personne) qui sont, selon l'opinion du Gérant accessoires ou concluantes pour la réalisation de tout ou partie des objets de la Société, ou de l'exercice de tout ou partie de ses pouvoirs;

A CONDITION TOUJOURS que la Société n'entre pas dans toute transaction qui pourrait constituer une activité réglementée du secteur financier ou qui requiert une licence professionnelle en vertu de la Loi de 1915 sans besoin d'autorisation en vertu de la Loi de 1915.

4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

5. Capital social.

5.1 Le capital social souscrit est fixé à trente-et-un mille euros (31.000,-EUR) représenté par trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) (les "Actions de Commandité"), détenues par le Commandité et vingt-sept mille neuf cent (27.900) actions d'une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) (les "Actions de Commanditaire"), détenues par les Commanditaires.

5.1.1 "Actions" signifie les Actions de Commandité et les Actions de Commanditaire et "Action" sera défini en accordance;

5.1.2 "Actionnaires" signifie les détenteurs à un moment donné d'Actions et "Actionnaire" sera défini en accordance;

5.1.3 "Actionnaire Commandité" signifie le détenteur à un moment donné de l'Action de Commandité;

5.1.4 "Actionnaires Commanditaire" signifie les détenteurs à un moment donné des Actions de Commanditaire et "Actionnaire Commanditaire" sera défini en accordance.

5.1.5 Toutes les Actions de Commanditaire sont et seront émises comme actions rachetables selon l'article 49-8 de la Loi de 1915. Les Actions de Commanditaire sont rachetables en conformité avec l'article 49-8 de la Loi de 1915, ces Statuts et les conditions suivantes:

(a) les Actions de Commanditaire devront être libérées entièrement;

(b) les Actions de Commanditaire sont rachetables à l'initiative et par décision du Gérant au prix équivalent à la valeur du marché déterminé par le Gérant de bonne foi au moment du rachat;

(c) un avis de rachat sera publié en conformité avec l'article 9 de la Loi de 1915.

5.1.6 La Société a un capital social non émis et non souscrit mais autorisé (le "Capital Autorisé") de cinq millions d'euros (5.000.000,- EUR).

5.1.7 Dans les limites des Statuts et de la Loi de 1915, le Gérant est autorisé et a mandat d'émettre de nouvelles Actions et tout type d'instruments convertibles en Actions de Commanditaire (et lors de l'exercice de ces instruments, émettre les Actions de Commanditaire afférentes) (les "Actions Emises par le Gérant"), de temps à autre, jusqu'à la limite du Capital Autorisé et assujetti aux conditions suivantes:

(a) l'autorisation décrite ci-dessus prendra fin cinq ans après la publication de l'acte notarié de la constitution de la Société sous réserve qu'une nouvelle période ou périodes d'autorisation suivant cette période soit approuvée par des Résolutions des Actionnaires dans la mesure où cela est prévu dans la Loi de 1915;

(b) le Gérant peut limiter ou annuler le droit préférentiel de souscription des Actionnaires de souscrire aux Actions Emises par le Gérant et peut émettre les Actions Emises par le Gérant aux personnes et au prix avec ou sans prime

d'émission et payé par apport en nature ou en numéraire ou par incorporation de créances ou capitalisation des réserves ou tout autre moyen que le Gérant détermine, sous réserve de la Loi de 1915.

5.1.8 Le Gérant est autorisé à:

(a) entreprendre toutes les actions nécessaires ou utiles afin de modifier cet article 5 afin de refléter toute modification du capital social émis conformément à l'article 5.1.7;

(b) entreprendre ou autoriser toutes actions nécessaires ou utiles pour l'exécution et/ou la publication de cette modification conformément à la Loi de 1915;

(c) déléguer à toute personne la tâche d'accepter les souscriptions et recevoir le paiement pour les Actions Emises par le Gérant et acter toute émission d'Actions Emises par le Gérant devant notaire.

5.2 Les Actions sont sous forme nominatives.

5.3 La Société peut créer un compte de prime d'émission (le "Compte de Prime d'Emission") sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Action sera versée. Les décisions quant à l'utilisation du Compte de Prime d'Emission (y compris, sans limitation, par voie de remboursement, distribution, rachat ou encore autrement) doivent être prises par le Gérant sous réserve de la Loi de 1915 et des présents Statuts.

5.4 La Société peut, sans limitation, accepter du capital ou d'autres contributions sans émettre d'Actions ou autres titres en contrepartie de la contribution et peut créditer les contributions à un ou plusieurs comptes. Les décisions quant à l'utilisation de tels comptes seront prises par le Gérant sous réserve de la Loi de 1915 et des présents Statuts. Pour éviter tout doute, toute décision peut, mais n'a pas besoin de, allouer tout montant contribué au contributeur.

5.5 Toutes les Actions donnent droit à des droits égaux sous réserve de dispositions contraires des présents Statuts.

5.6 Sans préjudice des articles 5.1.6 à 5.1.8, le capital social souscrit peut être augmenté par une Résolution des Actionnaires adoptée conformément aux conditions requises pour la modification des Statuts et conformément à la Loi de 1915.

5.7 La Société peut acquérir ses propres Actions en conformité avec la Loi de 1915 et ces Statuts.

5.8 Dans le cas où des Actions sont émises selon des termes prévoyant qu'elles ne soient pas entièrement payées, le paiement de ce qui est dû devra être effectué au moment et selon les conditions fixés par le Gérant sous réserve que ces Actions soient traitées de façon égale.

6. Indivisibilité des actions.

6.1 Chaque Action est indivisible.

6.2 Une Action peut être enregistrée au nom de plus d'une personne à condition que tous les détenteurs d'une Action notifient par écrit la Société de celui d'entre eux qui est à considérer comme leur représentant; la Société considérera ce représentant comme s'il était le seul Actionnaire pour l'Action en question, y compris pour les besoins de vote, dividende et autres droits de paiement.

7. Cession d'actions.

7.1 Sans préjudice aux restrictions de transfert, qui pourraient être comprises dans tout accord d'investissement, conclu par, entre autres, la Société et son/ces Actionnaire(s), les Actions de Commandité seront cessibles librement.

7.2 Sans préjudice aux dispositions de tout accord d'investissement, conclu par, entre autres, la Société et son/ces Actionnaire(s), chaque Actionnaire Commanditaire accepte qu'il ne vend, attribue, transfère, gage ou accorde une sûreté sur aucune Action de Commanditaire, sauf avec l'accord préalable du Gérant.

8. Le gérant.

8.1 La Société sera administrée par SSCP Monitor S.à r.l., en sa capacité de seul Actionnaire Commandité (le "Gérant").

8.2 Le Gérant a le pouvoir de prendre toutes les actions qui sont nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société, sous réserve des actions qui sont réservées par la Loi de 1915 et les présents Statuts et qui seront décidées par l'assemblée des Actionnaires.

8.3 Le Gérant ne peut être révoqué de ses fonctions excepté lors d'une violation substantielle de ces Statuts, faute grave ou dol, et à la condition de la prise d'une Résolution des Actionnaires lors d'une assemblée des Actionnaires, adoptée à l'unanimité des Actionnaires de la Société.

8.4 Dans le cas où à la suite de la révocation du Gérant de ses fonctions, il n'y a pas d'autre Gérant, le Gérant doit être immédiatement remplacé par un nouveau Gérant qui doit être un Actionnaire Commandité, par Résolution des Actionnaires adoptée conformément aux conditions pour une modification des Statuts et à la Loi de 1915. Le Gérant révoqué ne détiendra pas de droit de veto en sa capacité d'Actionnaire Commandité en relation avec sa révocation et/ou son remplacement. La révocation d'un Gérant ne dissoudra pas la Société.

8.5 Dans le cas de décès, incapacité légale ou incapacité d'agir par le Gérant, la Société ne sera pas dissoute et le Conseil de Surveillance pourra nommer un administrateur, qui sera ou non un Actionnaire, qui devra prendre des mesures urgentes et les mesures d'administration ordinaire jusqu'à la tenue d'une assemblée des Actionnaires. Tout administrateur convoquera une assemblée des Actionnaires conformément aux Statuts dans les quinze jours suivant sa nomination, cette assemblée adoptera conformément aux conditions requises pour les modifications des Statuts et conformément à la Loi de 1915. Un administrateur sera responsable uniquement pour l'exercice de son mandat.

9. Représentation. Sous réserve des dispositions de la Loi de 1915 et des présents Statuts, les personnes suivantes sont autorisées à représenter et/ou à lier la Société:

9.1 le Gérant, agissant par le biais de représentant légal ou représentants légaux;

9.2 toute autre personne à qui un tel pouvoir aura été délégué conformément aux articles 10.1 ou 10.4 dans la mesure où un tel pouvoir lui a été délégué.

10. Délégation de pouvoirs.

10.1 La gérance journalière des affaires de la Société et le pouvoir de représenter la Société peut être délégué par le Gérant à un ou plusieurs agents (chacun un "Gérant Journalier"), agissant seul ou conjointement.

10.2 Un Gérant Journalier n'a pas besoin d'être Actionnaire.

10.3 La nomination et la révocation, pouvoirs, tâches et émoluments des Gérants Journaliers seront déterminés par le Gérant, à l'exception du premier Gérant Journalier ou des premiers Gérants Journaliers qui pourront être, mais sans obligation, nommés par l'assemblée des Actionnaires, ainsi que leurs pouvoirs, tâches et émoluments.

10.4 Le Gérant pourra déléguer n'importe lesquels de ses pouvoirs pour remplir des tâches spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc et pourra révoquer cet agent ou déterminer les pouvoirs et responsabilités de tels mandataires et rémunération (si c'est le cas), la durée de leur période de représentation et toutes les autres conditions pertinentes de son mandat.

10.5 Aucun pouvoir ne sera délégué par le Gérant à un Actionnaire Commanditaire et aucun Actionnaire Commanditaire ne pourra représenter la Société.

11. Responsabilité des actionnaires.

11.1 L'Actionnaire Commandité sera solidairement responsable avec la Société pour les dettes de la Société dans la mesure où cela est requis par la Loi de 1915, y compris l'article 102 de la Loi de 1915.

11.2 Les Actionnaires Commanditaires ne devront pas agir pour le compte de la Société autrement qu'en exerçant leurs droits en tant qu'Actionnaires dans des assemblées des Actionnaires de la Société et seront responsable uniquement afin de payer à la Société la valeur nominale, et toute prime d'émission due, des Actions qu'ils détiennent respectivement dans la Société (dans la mesure où pas encore payées).

12. Conseil de surveillance.

12.1 Les opérations de la Société, et sa situation financière, notamment ses livres et comptes, seront supervisées par un conseil de surveillance composé de trois membres au moins, élus par l'assemblée des Actionnaires, pour une période ne dépassant pas six (6) ans (le "Conseil de Surveillance").

12.2 Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une Résolution des Actionnaires. Ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs aient été nommés.

12.3 Dans le cas où un membre du Conseil de Surveillance est élu sans indication de durée, il sera considéré comme étant élu pour une durée de six (6) ans à partir de la date de sa nomination.

12.4 Pour accomplir ses obligations de contrôle, le Conseil de Surveillance aura les pouvoirs d'un commissaire aux comptes, tels que définis à l'article 62 de la Loi de 1915.

12.5 Les membres du Conseil de Surveillance ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la Société mais peuvent conseiller le Gérant sur les points que le Gérant déterminera.

13. Résolutions des actionnaires.

13.1 L'assemblée des Actionnaires (l'"Assemblée des Actionnaires") détiendra les pouvoirs qui lui sont attribuée selon ces Statuts ou la Loi de 1915, et n'aura pas les pouvoirs réservés au Gérant par la Loi de 1915. Tel que prévu par l'article 111 de la Loi de 1915, l'Assemblée des Actionnaires devra adopter et ratifier les mesures affectant les intérêts de la Société vis-à-vis des tiers ou modifiant les Statuts uniquement avec l'accord préalable du Gérant (tel que prévu à l'article 8.4); les mesures qui requièrent l'accord préalable du Gérant incluront:

(i) toute décision des Actionnaires concernant la liquidation, la dissolution, la mise en faillite, moratorium, gérance contrôlée, dissolution dans le cas de la perte de la moitié ou les trois quarts du capital social, la faillite ou toute procédure similaire, ou toute procédure ayant des effets comparables selon toute loi applicable;

(ii) toute décision des Actionnaires relative à la modification de ces Statuts (y compris toute décision afin d'étendre ou modifier l'autorisation relative au Capital Autorisé);

(iii) toute décision des Actionnaires relative au changement de nature des activités de la Société;

(iv) toute décision des Actionnaires relative au changement de nationalité de la Société;

(v) toute décision des Actionnaires relative à la fusion, la consolidation ou transaction similaire concernant la Société ou toute vente ou autre transfert de tout ou substantiellement tout les actifs de la Société;

(vi) toute décision des Actionnaires relative à la déclaration ou à la distribution de tout dividende ou autre paiement provenant des profits distribuables de la Société;

(vii) toute décision des Actionnaires relative à la nomination et révocation de tout membre du Conseil de Surveillance;

(viii) toute décision des Actionnaires relative à l'approbation des comptes de la Société qui ne sont pas sous une forme acceptée par le Gérant;

(ix) toute autre décision des Actionnaires qui aurait un effet sur la situation financière de la Société ou ses actifs ou qui aurait des conséquences néfastes sur les droits du Gérant tel que prévu dans ces Statuts ou sur l'existence de la Société.

13.2 Dans le cas où la Société a un seul Actionnaire:

13.2.1 Il exercera les pouvoirs qui sont donnés à l'Assemblée des Actionnaires;

13.2.2 Ses décisions seront prises par résolution écrite et seront enregistrées dans un registre de résolutions tenu au Siège Social.

13.3 Chaque Actionnaire a droit à un vote pour chaque Action dont il est le détenteur.

13.4 Sous réserve de la Loi de 1915 et des dispositions prévues à l'article 13.5 et 13.6, les Résolutions des Actionnaires seront valablement adoptées à la majorité des votes, sans préjudice du nombre d'Actions représentées.

13.5 Les Actionnaires ne pourront pas changer la nationalité de la Société ou obliger un des Actionnaires à augmenter son engagement dans la Société sans un vote unanime des Actionnaires.

13.6 Assemblées extraordinaires des Actionnaires:

13.6.1 Une Assemblée extraordinaire des Actionnaires convoquée afin de modifier des dispositions des Statuts ne pourra valablement délibérer que si (a) au moins la moitié des Actions sont représentées et (b) l'ordre du jour indique les modifications proposées aux Statuts et, dans le cas applicable, le texte de ce qui concerne les objets ou la forme de la Société.

13.6.2 Si la première des conditions de l'article 13.6.1 n'est pas satisfaite, une deuxième assemblée sera convoquée, de la façon prévue dans ces Statuts ou par la Loi de 1915. Cette convocation devra reproduire l'ordre du jour et indiquer la date et les résultats de l'assemblée précédente. La deuxième assemblée devra valablement délibérer sans préjudice du nombre d'Actions représentées.

13.6.3 Lors des deux assemblées, les résolutions afin d'être adoptées, seront prises par les deux tiers des votes. Les votes ne devront pas inclure les votes attachés aux Actions pour lesquelles l'Actionnaire n'a pas pris part au vote ou s'est abstenu ou a rendu un vote blanc ou invalide.

13.7 Une Assemblée des Actionnaires peut valablement débattre et prendre des décisions sans se conformer à tout ou partie des conditions de convocation préalable et formalités si tous les Actionnaires ont renoncé aux formalités de convocation que ce soit par écrit ou, lors de l'Assemblée des Actionnaires en question, en personne ou par l'intermédiaire d'un représentant autorisé.

13.8 Un Actionnaire peut être représenté à une Assemblée des Actionnaires en désignant par écrit (ou par fax ou e-mail ou tout autre moyen similaire) un mandataire qui n'a pas besoin d'être un Actionnaire.

13.9 Chaque Actionnaire peut voter au moyen de formulaire de vote tel que décrit dans la convocation envoyée relative à l'Assemblée des Actionnaires.

13.10 Les Actionnaires peuvent participer à une Assemblée des Actionnaires par voie de vidéoconférence ou de télécommunications permettant leur identification, et sont considérés présents pour le calcul du quorum et des conditions de majorité et de vote. Ces moyens doivent avoir des caractères techniques qui créent une participation effective à l'assemblée dans laquelle les délibérations existent sans interruption.

13.11 Le Gérant aura les pouvoirs et obligations de reporter une Assemblée des Actionnaires tel que permis dans la Loi de 1915.

13.12 L'Assemblée annuelle des Actionnaires de la Société se tiendra chaque année le troisième vendredi du mois de juin à 14h00, dans la ville de Luxembourg.

13.13 Le Gérant et les Commissaires aux Comptes peuvent convoquer une Assemblée des Actionnaires. Ils doivent la convoquer de façon à ce qu'elle se tienne dans une période d'un mois si les Actionnaires représentant un dixième du capital social en font la demande par écrit, avec indication de l'ordre du jour.

13.14 Un ou plusieurs des Actionnaires qui ensemble détiennent au moins dix pourcent du capital souscrit peut demander qu'un ou plusieurs points additionnels soient rajoutés à l'ordre du jour de l'Assemblée des Actionnaires. Cette demande devra être envoyée au Siège Social par courrier recommandé, au moins cinq jours avant la tenue de l'assemblée.

14. Exercice social et comptes annuels.

14.1 L'exercice social de la Société débute le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

14.2 Chaque année lors de la fin de l'année fiscale, les comptes annuels (compte de pertes et profits) sont établis par le Gérant.

14.3 Les comptes annuels sont à la disposition des Actionnaires au Siège Social de la Société.

15. Distribution sur actions.

15.1 Sur le bénéfice net de la Société déterminé en conformité avec la Loi de 1915, cinq pour cent (5%) seront prélevés et alloués à une réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2 Sous réserve des dispositions de la Loi de 1915 et ces Statuts, la Société peut par Résolutions des Actionnaires déclarer des dividendes aux Actionnaires au prorata du nombre d'Actions qu'ils détiennent.

15.3 Sous réserve des dispositions de la Loi de 1915 (en particulier, sous réserve de l'article 72-2 de la Loi de 1915) et ces Statuts, le Gérant pourra verser des dividendes intérimaires aux Actionnaires au pro rata du nombre d'Actions qu'ils détiennent.

16. Dissolution - Liquidation. La liquidation de la Société sera décidée par l'Assemblée des Actionnaires par une résolution adoptée conformément aux conditions pour une modification des Statuts et conformément à la Loi de 1915.

17. Interprétation et loi de 1915.

17.1 Dans les présents Statuts:

17.1.1 Une référence à:

- (a) Un genre devra inclure chaque genre;
- (b) (à moins que le contexte ne requière autrement) le singulier devra inclure le pluriel et vice versa;
- (c) Une "personne" inclut une référence à tout individu, firme, société, corporation ou toute autre entité, gouvernement, état ou agence d'un état ou joint venture, association, partenariat, comité d'entreprise ou organe de représentation des employés (ayant ou non une personnalité juridique séparée);
- (d) une disposition légale ou Statuts inclut toutes modifications y afférentes et toutes nouvelles mises en vigueur (avec ou sans modifications);

17.1.2 les mots "inclus" ou "y compris/incluant" seront considérés comme étant suivi des mots "sans restriction" et on ne donnera pas aux mots généraux une interprétation restrictive pour la raison qu'ils seraient précédés ou suivis de mots indiquant un terme particulier, des faits ou des choses ou par des exemples qui tombent dans la définition des mots généraux;

17.1.3 Les en-têtes de ces Statuts ne doivent pas affecter leur interprétation.

17.2 En complément de ces Statuts, la Société est également gouvernée par toutes les dispositions de la Loi de 1915.

Provisions transitoires

1) Le premier exercice social de la Société commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2015.

2) La première Assemblée annuelle des Actionnaires se tiendra en 2016.

Souscription et paiement

Les souscripteurs ont souscrit aux Actions comme suit:

	Nombres d'Actions	Montant souscrit en euros
SSCP Monitor S.à r.l.	3.100 Actions de Commandité	EUR 3.100,-
Stirling Square Capital Partners Second Fund Limited Partnership	25.866 Actions de Commanditaire	EUR 25.866,-
Stirling Square Capital Partners Second Fund (VCOG) Limited Partnership	2.034 Actions de Commanditaire	EUR 2.034,-
TOTAL	31.000 Actions	EUR 31.000,-

SSCP Monitor S.à r.l., susmentionnée, déclare souscrire à trois mille cent (3.100) Actions de Commandité, ayant une valeur nominale d'un euro (1,-EUR) et entièrement payée par un apport en numéraire, de sorte que la somme de trois mille cent euros (3.100,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Stirling Square Capital Partners Second Fund Limited Partnership, susmentionnée, déclare souscrire à vingt-cinq mille huit cent soixante-six (25.866) Actions de Commanditaire, ayant une valeur nominale d'un euro (1,-EUR) et entièrement payées par un apport en numéraire, de sorte que la somme de vingt-cinq mille huit cent soixante-six euros (25.866,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Stirling Square Capital Partners Second Fund (VCOG) Limited Partnership, susmentionnée, déclare souscrire à deux mille trente-quatre (2.034) Actions de Commanditaire, ayant une valeur nominale d'un euro (1,-EUR) et entièrement payées par un apport en numéraire, de sorte que la somme de deux mille trente-quatre euros (2.034,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toute nature qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à mille cinq cents euros (1.500,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Immédiatement suivant la constitution de la Société, les Actionnaires ci-dessus représentant l'intégralité du capital social, ont pris, par le biais de leur représentant, les décisions suivantes:

1) Le siège social de la Société est fixé au 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg - Findel.

2) Les personnes suivantes sont nommées membres du Conseil de Surveillance de la Société pour un mandat d'une durée de six (6) ans et avec effet immédiat:

- Monsieur James BERMINGHAM, ayant son adresse professionnelle au 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg - Findel;

- Madame Anke JAGER, ayant son adresse professionnelle à 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg - Findel; et

- Monsieur Mark WANLESS, ayant son adresse professionnelle à 11-15 Seaton Place, St Helier, Jersey JE4 0QH, British Islands.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les parties comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte français fera foi.

DONT ACTE, passé à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Henri DA CRUZ, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 15 décembre 2014. Relation GRE/2014/4971. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2014204947/720.

(140228888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2014.

ATS Recycling S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1740 Luxembourg, 20, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 193.029.

—
STATUTS

L'an deux mille quatorze, le onze décembre.

Par devant Nous, Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Mme Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement au 12, rue Jean Engling L-1466 Luxembourg, agissant en tant que mandataire de Madame Michèle PETIT, assistante commerciale, née le 7 octobre 1981 à Saint-Cyr-l'Ecole (France), demeurant à F-28260 Anet, ZA route d'Oulins (France), en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été paraphée «ne varietur» par la mandataire de la comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme ci-avant, a requis le notaire d'arrêter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée régie par les lois y relatives et les présents statuts.

Titre I^{er} . Forme - Dénomination - Durée - Siège - Objet

Art. 1^{er} . Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous le nom de «ATS RECYCLING S.à r.l.» (ci-après la «Société») qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. Le siège social de la Société est établi dans la Commune de Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés et en toute autre lieu de la Ville de Luxembourg en vertu d'une décision du conseil de gérance.

Il pourra être créé, par décision du conseil de gérance, des succursales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 4. La Société a pour objet l'activité d'intermédiation et de commissionnement d'apports d'affaires ainsi que l'activité de négoce dans le domaine du recyclage, ainsi que toutes les opérations qui se rattachent directement ou indirectement à cette activité, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une manière générale, la Société pourra exercer tout contrôle, superviser et mener à bien toutes opérations qu'elle estimera nécessaires et utiles à la poursuite et au bon développement de son objet social.

Titre II. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-quatre euros (EUR 124,-) chacune.

Art. 6. Toute assemblée générale des associés de la Société régulièrement constituée représente l'entière responsabilité des associés de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour exécuter ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

L'assemblée générale des associés se réunira sur convocation notifiée huit jours en avance par le président du conseil de gestion ou par deux des gérants nommés. La convocation énonce l'ordre du jour de l'assemblée.

Si tous les associés sont présents ou représentés et s'ils confirment qu'ils ont été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut être tenue sans convocation ou publication préalable.

Sauf stipulation contraire contenue dans la loi, les décisions de l'assemblée générale des associés dûment convoquée seront prises à la majorité simple des présents et votants.

Le capital et d'autres dispositions des présents statuts peuvent, à tout moment, être changés par l'associé unique ou par des associés représentant au moins trois quarts (3/4) du capital. Les associés peuvent changer la nationalité de la Société par une décision unanime.

Les résolutions prises par écrit avec l'approbation et la signature de tous les associés ont le même effet que des résolutions votées en assemblée des associés.

Tout associé peut participer à toute réunion de l'assemblée par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à la réunion de s'entendre les uns les autres, et de communiquer les uns avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Le procès-verbal d'une telle réunion devra toutefois être approuvé et signé par tous les associés.

Art. 7. Chaque part donne droit à une voix dans les assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

La Société reconnaît une seule personne par part; si une part est détenue par plus d'une personne, la Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette part jusqu'à ce qu'une personne ait été désignée comme étant le seul propriétaire dans les relations avec la Société.

Chaque part sociale donne droit à une fraction de l'actif social et des bénéfices de la Société proportionnelle au nombre des parts existantes.

Les parts peuvent être attachées à des instruments convertibles émis ou à émettre par la Société selon les termes et les conditions générales de ces instruments. Tout associé qui transfère, vend, confère, met en gage ou cède une ou plusieurs de ses parts du capital social de la Société à une tierce partie (ou à la Société en cas de rachat) est obligé de transférer une proportion identique de ses instruments convertibles à la même partie tierce (ou à la Société selon le cas), selon les termes et les conditions générales des instruments convertibles concernés.

L'assemblée générale peut accepter des apports au compte de prime d'émission ou d'autres apports en capitaux propres sans émission de nouvelles parts sociales.

Art. 8. Si la Société n'a qu'un seul associé, cet associé unique exerce tous les pouvoirs attribués à l'assemblée générale.

Les décisions de l'associé unique prises dans le domaine de l'alinéa 1^{er} sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 9. Si la Société compte au moins deux associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Le transfert de parts sociales entre vifs à des non-associés est soumis à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de décès d'un associé le transfert de parts sociales à des non-associés est soumis à l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant au moins les trois quarts (3/4) des droits appartenant aux survivants. Dans ce cas, cependant, l'agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises soit à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

La Société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

Art. 10. Le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique ou de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 11. Les créanciers, ayant droits ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

Titre III. Administration

Art. 12. La Société sera gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être des associés.

Les gérants sont désignés et librement révoqués par l'assemblée générale des associés qui détermine leurs pouvoirs, rémunérations et durée des mandats.

Art. 13. Le conseil de gérance pourra choisir parmi ses membres un président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées d'associés.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants, au lieu indiqué dans la convocation.

Une convocation écrite de toute réunion du conseil de gérance doit être adressée à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour la réunion, excepté en cas d'urgence pour lequel la nature des circonstances d'urgence doit être mentionnée dans la convocation. Cette convocation peut être écartée par l'accord écrit par lettre, télécopie ou e-mail de chaque gérant. Des convocations séparées ne sont pas requises pour des réunions individuelles tenues à des lieux et heures prescrites dans un programme préalablement adopté par une résolution du conseil de gérance.

Tout gérant pourra prendre part à une réunion du conseil de gérance en donnant pouvoir à un autre gérant par écrit par lettre, télécopie ou e-mail.

Les votes pourront être également effectués par écrit par lettre, télécopie ou e-mail.

Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins une majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Les résolutions prises par écrit avec l'approbation et la signature de tous les gérants ont le même effet que des résolutions votées en réunions des gérants.

Tout gérant peut participer à toute réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à la réunion de s'entendre les unes les autres, et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Le procès-verbal d'une telle réunion devra toutefois être approuvé et signé par tous les gérants présents à une telle réunion.

Art. 14. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le président pro tempore qui a présidé une telle réunion.

Les copies ou extraits de tels procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou à toute autre occasion seront signés par le président, le secrétaire ou par deux gérants.

Art. 15. Le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour exécuter tous actes d'administration et de disposition pour compte de la Société et dans l'intérêt de celle-ci.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du conseil de gérance.

Le conseil de gérance pourra déléguer ses pouvoirs de conduire les affaires courantes de la Société et la représentation de la Société pour de telles affaires, avec le consentement préalable de l'assemblée générale des associés, à un ou plusieurs membres du conseil de gérance ou à toute autre personne ou à tout comité (dont les membres n'ont pas à être gérants) délibérant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil de gérance déterminera. Il pourra également confier tous pouvoirs et mandats spéciaux à toute personne qui ne doit pas nécessairement être gérant, nommer et révoquer tous cadres et employés, et fixer leur rémunération.

Art. 16. Vis-à-vis des tiers, la Société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant.

Art. 17. Dans l'exécution de leur mandat, les gérants ne sont pas responsables personnellement des engagements de la Société. En tant que mandataires de la Société, ils sont responsables de l'exercice correct de leurs obligations.

Art. 18. L'année sociale commencera le premier janvier et se terminera le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 19. A la fin de chaque exercice, le conseil de gérance prépare les comptes annuels qui sont à la disposition des associés au siège social de la Société.

Un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets de la Société est affecté à la réserve légale. Cette déduction cesse d'être obligatoire lorsque cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

L'assemblée générale des associés, sur recommandation du conseil de gérance, déterminera l'affectation des bénéfices nets annuels.

Des dividendes intérimaires pourront être distribués, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. des comptes intérimaires sont établis par le conseil de gérance,

2. ces comptes font apparaître un bénéfice y inclus les bénéfices reportés,
3. la décision de verser des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés,
4. le paiement est effectué lorsque la Société a obtenu l'assurance que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

Titre IV. Dissolution - Liquidation

Art. 20. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales) nommés par assemblée générale des associés décidant de la dissolution et fixant les pouvoirs et la rémunération des liquidateurs.

Art. 21. Tout ce qui n'est pas expressément réglementé par les présents statuts sera déterminé en concordance avec la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Disposition transitoire:

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se terminera le trente et un décembre de l'année 2015.

Souscription et Paiement:

Les cent (100) parts sociales ont toutes été souscrites par la comparante Madame Michèle PETIT, prénommée, et intégralement libérées moyennant apport en numéraire, de sorte que le montant de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la Société ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate.

Déclaration

Le notaire instrumentant déclare par la présente avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et déclare expressément que ces conditions sont remplies.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit incombant à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes s'élèvent approximativement à la somme de neuf cents euros (EUR 900,-).

Résolutions de l'associée unique:

L'associée unique, représentée comme ci-avant et représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris immédiatement les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au 20, Rue de Hollerich L-1740 Luxembourg.
2. Le nombre de gérants est fixé à un (1),
3. Est nommé gérant unique:

Monsieur Elric FARCE, ferrailleur, né le 3 avril 1981 à Clamart (France), demeurant à F-28260 Anet, ZA route d'Oulins, lequel pourra valablement engager et représenter la Société par sa seule signature.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V. PIERRU, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 décembre 2014. LAC/2014/60520. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 23 décembre 2014.

Référence de publication: 2014206696/185.

(140231070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2014.

Anphiko Asset Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8325 Capellen, 98, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 139.179.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014206680/9.

(140230743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2014.

TML S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 78.933.

Le bilan au 31.12.2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2014.

Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.
Boîte Postale 1307
L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2014205016/14.

(140227694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2014.

TRADERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1899 Kockelscheuer, 6C, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 63.938.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 15 décembre 2014

L'assemblée prend acte:

- de la démission des administrateurs:

* Monsieur Tom Téwès demeurant au 9, rue Beethoven L-1224 Luxembourg, administrateur

* Monsieur Patrick Morocutti, demeurant à 108b, rue Pierre Gansen L-4570 Niederkorn, administrateur

- de la nomination des administrateurs:

* Monsieur Thill Christian Fernand, demeurant à 73, rue Pulvermühl L-2356 Luxembourg, administrateur;

* Madame Anne Millang-Fay, demeurant à 73, rue Pulvermühl L-2356 Luxembourg, administrateur;

* Madame Heidi Precht demeurant à 49, rue Charles Arendt L-1134 Luxembourg, administrateur.

Pour une période de six années prenant fin à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'année 2019.

- de la démission et nomination du délégué à la gestion journalière

* de la démission du délégué à la gestion journalière Monsieur Patrick Morocutti demeurant à 108B, rue Pierre Gansen L-4570 Niederkorn;

* de la nomination du délégué à la gestion journalière M. Thill Christian Fernand, demeurant à 73, rue Pulvermühl L-2356 Luxembourg.

pour une période de six années prenant fin à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'année 2019:

Administrateurs:

- Monsieur Thill Christian Fernand, demeurant à 73, rue Pulvermühl L-2356 Luxembourg, administrateur;

- Madame Anne Millang-Fay, demeurant à 73, rue Pulvermühl L-2356 Luxembourg, administrateur;

- Madame Heidi Precht demeurant à 49, rue Charles Arendt L-1134 Luxembourg, administrateur.

- Madame Martina Gavláková, demeurant à 108b, rue Pierre Gansen L-4570 Niederkorn, administrateur;

Délégués à la gestion journalière:

- Madame Martina Gavláková, demeurant à 108b, rue Pierre Gansen L-4570 Niederkorn, administrateur-délégué;

- Monsieur Thill Christian Fernand, demeurant à 73, rue Pulvermühl L-2356 Luxembourg, administrateur-délégué.

Pouvoir de signature: Madame Martina Gavlakova peut engager la société auprès des banques par sa seule signature à concurrence d'un montant de 2.500,00 €, pour un montant supérieur la signature des deux administrateurs est requise.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 15 décembre 2014.

Pour la société

Fiduciaire WBM

Experts Comptables et Fiscaux

Référence de publication: 2014205022/38.

(140228083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2014.